



Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement



Fonds pour l'Environnement Mondial



Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets

Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval

(Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo)

Numéro du Projet: 53885

Rapport de démarrage (traduit en français)

Juin 2008

Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2008, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE appréciera avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
c/o UNDP P.O. Box 1423
Accra Ghana
Phone: +233 21763648
Fax: +233 21763649
Mobile: +233 206309775
Website: www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par M. Hubert Onibon et M. Olumide Akinsola de l'Unité de Coordination du Projet PNUE/FEM Volta en collaboration avec Mme. Virginie Hart du PNUE/FEM.

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. *Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area. Inception Report UNEP/GEF/Volta/IR.1/2008*

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	ii
Résumé analytique	iv
Liste des tableaux	v
Liste des figures	v
1. Introduction	6
2. Activités menées au cours de la phase de démarrage	8
3. Cadre logique, activités, plan de travail et budget du projet	10
3.1 Considérations générales	10
3.2 Objectifs du projet et résultats attendus	11
3.3 Activités et plan de travail du projet mis à jour	13
3.4 Budget du projet et cofinancement	14
4. Révision des projets de démonstration	16
4.1 Projet de démonstration 1	16
4.1.1 Projet de démonstration 1: objectif et résultats attendus	16
4.1.2 Projet de démonstration 1 : Résultats attendus par objectif spécifique	16
4.2 Projet de démonstration 2	16
4.2.1 Projet de démonstration 2 : objectif et résultats attendus	16
4.2.2 Projet de démonstration 2 : Résultats attendus par objectif spécifique	17
4.3 Projet de démonstration 3	18
4.3.1 Projet de démonstration 3 : objectif et résultats attendus	18
4.3.2 Projet de démonstration 3 : résultats attendus par objectif spécifique	18
5. Initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet	19
6. Arrangements institutionnels	23
6.1 Agence de mise en œuvre	23
6.2 Agence d'exécution	23
6.3 Comité de Pilotage du Projet	24
6.4 Unité de Coordination du Projet (UCP)	24
6.5 Groupe des Experts du Projet (GEP)	25
6.6 Entités nationales du projet : PFN et CNMO	25
6.7 Statut et rôle de l'ABV	25
6.8 Rôle des autres acteurs et partenaires	26
7. Plan de suivi-évaluation du projet	28
8. Annexes	29
8.1 Annexe A: Cadre logique du projet	30
8.2 Annexe B : Activités et plan de travail	43
8.3 Annexe C : Budget du projet révisé	48
8.4 Annexe D : Cadre logique, activités, plan de travail et budget (projets de démonstration)	54
8.5 Annexe E: Plan de suivi-évaluation du projet	74
8.6 Annexe F : Liste des points focaux nationaux	88
8.7 Annexe G: TdR du Point focal national opérationnel	89
8.8 Annexe H : TdR du GEP	91
8.9 Annexe I: Projet de MOU entre le PNUE et l'ABV	94

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ADT	Analyse Diagnostique Transfrontalière
APE	Agence de protection de l'environnement (Ghana)
AMMA	Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine
BAD	Banque africaine de développement
BFP	Basin Focal Project
BM	Banque mondiale
BVI	Bassin versant international
BVV	Bassin versant de la Volta
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO/UCRE	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest/Unité de coordination des ressources en eau
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research
CNMO	Comité national de mise en œuvre
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CTBV	Comité technique du bassin de la Volta
DBO	Demande en oxygène biologique
DCO	Demande en oxygène chimique
DE	Direction de l'Environnement (Togo)
DFEM	Division de la coordination du fonds pour l'environnement mondial
DG	Directeur général
DGCN	Direction générale de la conservation de la nature (Burkina Faso)
DGEA	Direction générale de l'eau et de l'assainissement (Togo)
DGEau	Direction générale de l'eau (Bénin)
DGRE	Direction générale des ressources en eau (Burkina Faso)
DNH	Direction nationale de l'hydraulique (Mali)
DPEC	Direction des politiques environnementales et de la coopération (Côte d'Ivoire)
DRE	Direction des Ressources en Eau (Côte d'Ivoire)
EI	Eaux internationales
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GEFSEC	Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
GEMCG	Grands écosystèmes marins du courant de Guinée
GEP	Groupe des Experts du Projet
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GLOWA	Globaler Wandel des Wasserkreislaufes
GWP	Partenariat mondial sur l'eau
HYCOS	Système d'observation du cycle hydrologique
ICARM	Gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants
IRD	Institut de recherche pour le développement (France)
LOA	Letter Of Understanding
LTHE	Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement
MEPN	Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature (Bénin)
MOU	Memorandum Of Understanding
N	Nitrogène
NQE	Norme de qualité environnementale
OBV	Organisation de bassins versants
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale
OQE	Objectif de qualité environnementale
OSS	Observatoire du Sahara et Sahel
P	Phosphore
PAGEV	Projet d'amélioration de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta
PAPN-BVV	Plan d'Action pour la Partie Nationale du BVV
PAS	Programme d'action stratégique
PD	Projet de démonstration
PFN	Point focal national

Abréviation	Définition
PFNI	Point focal national institutionnel
PFNO	Point focal national opérationnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/DFEM	Programme des Nations Unies pour l'environnement / Division pour la Coordination du Fonds pour l'environnement mondial
PNUE/FEM	Programme des Nations Unies pour l'environnement / Fonds pour l'environnement mondial
RAP	Rapport annuel du projet
RMOP	Révision de la mise en œuvre du projet
RSA	Rapport semestriel d'activité
RTP	Revue tripartite du projet
SIAAP	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération de Paris
SIDA	Swedish International Development cooperation Agency
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
STP/CIGQE	Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales
TdR	Termes de référence
UCC-Water	Centre de collaboration pour l'eau et l'environnement PNUE
UCP	Unité de Coordination du Projet
UCR	Unité de coordination régionale
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNON	Bureau des Nations Unies à Nairobi
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WAWP	Partenariat ouest-africain de l'eau
WRC	Commission des ressources en eau (Ghana)

Résumé analytique

Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, la protection des ressources naturelles et le développement durable du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le projet a été spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés; plus particulièrement le secteur privé et les autorités locales.

Pendant la phase de démarrage, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) a été établie dans les locaux de la Commission des ressources en eau (WRC à Accra au Ghana) et son personnel comprend un Coordonateur régional, un Responsable scientifique et de l'information, une Assistante Administrative et une Secrétaire bilingue. Une mission de démarrage a été entreprise dans les pays riverains afin de rassembler des informations supplémentaires, d'identifier les possibilités de collaboration, de présenter et de discuter les premières conclusions de la phase de démarrage de même que les questions et problèmes relatifs au cadre institutionnel avec les partenaires régionaux et nationaux.

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace et efficiente du projet, le cadre institutionnel initial a été actualisé sur la base des discussions avec différents partenaires et, en tenant compte des développements récents dans la sous-région¹. Le Comité de Pilotage du Projet a été constitué et les représentants des pays ont été nommés. Six experts régionaux ont également été sélectionnés pour constituer le Groupe des Experts du Projet (GEP).

Afin de prendre en compte les récents développements survenus après la soumission du projet au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les objectifs spécifiques du projet ont été actualisés en consultation avec les institutions nationales et régionales, les autres acteurs du processus et le PNUE/DFEM et ce, sur la base de considérations présentées en détail au Point 3.1. Les amendements proposés ont donc été pris en compte lors de l'actualisation du cadre logique, des activités, du plan de travail, des projets de démonstration (PD), du budget, et du Plan de suivi-évaluation.

L'immense soutien reçu de tous les partenaires nationaux et régionaux du projet à travers tous les pays riverains, ainsi que l'engagement continu des représentants des institutions régionales par rapport aux initiatives en cours sur l'ensemble du bassin, constituent des points extrêmement importants de la phase de démarrage. Cet élan de renforcement institutionnel crée un climat positif pour la mise en œuvre pratique des activités proposées avec les partenaires et, génère aussi le dynamisme nécessaire aux activités de dimension transfrontalière du projet.

Le présent Rapport de démarrage fournit des informations sur les activités entreprises et sur les principaux résultats obtenus pendant la phase de démarrage. Il présente également les résultats des consultations et échanges avec les partenaires du projet, les rôles, responsabilités et attributions, le plan de travail, ainsi que les directives devant permettre aux partenaires de mener les différentes activités du projet. Le présent Rapport a été approuvé durant la Première Réunion du Comité de Pilotage du Projet tenue à Bamako Mali du 13 au 15 Mai 2008.

¹ Signature de la Convention du bassin de la Volta, Etablissement de l'ABV, Mise en œuvre du projet PAGEV, etc.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux résultats des réunions de la mission initiale	9
Tableau 2 : Résumé des principaux résultats attendus	12
Tableau 3 : Résumé des principales activités par objectif spécifique	13
Tableau 4a : Résumé des différentes contributions financières (US\$)	14
Tableau 4b : Résumé des lignes budgétaires de la contribution du FEM (US\$)	15
Tableau 5 : Récapitulatif des initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet	21

Liste des figures

Figure 1 – Réseau hydrographique du bassin versant de la Volta	7
Figure 2 – Organigramme de l'ensemble du projet	27

1. Introduction

1. Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le projet est spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire.
2. Le projet se concentre principalement sur les problèmes environnementaux majeurs du bassin qui sont causés par les activités humaines et qui ont pour conséquence la dégradation de l'environnement. L'objectif initial à long terme est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement le bassin versant de la Volta.
3. Dans le document PDF-B, trois composantes majeures ont été définies sur la base des objectifs qui ont été identifiés par l'analyse des causes profondes effectuée pendant le processus de préparation du projet : (i) renforcer les capacités et créer un cadre institutionnel régional pour la gestion efficace du bassin de la Volta; (ii) établir des cadres politique, juridique et réglementaire régionaux en vue de résoudre les problèmes transfrontaliers du bassin de la Volta et sa zone côtière en aval; et (iii) mettre en place des mesures nationales et régionales de lutte contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières du bassin de la Volta.
4. Le démarrage du projet a été retardé et certaines activités sont en cours/planifiées grâce au soutien d'agences de cofinancement comme l'UICN, le FEM-France et la CEDEAO/UCRE. Durant la phase de démarrage du projet, il a été suggéré d'amender chacune des trois composantes du projet.
5. Le présent Rapport de démarrage a été approuvé durant la Première Réunion du Comité de Pilotage du Projet tenue à Bamako Mali du 13 au 15 Mai 2008. Ce premier rapport de l'Unité de Coordination du Projet couvre les points suivants :
 - les principales activités menées pendant la phase de démarrage,
 - la présentation des considérations générales qui expliquent les modifications proposées,
 - le cadre logique du projet actualisé
 - les activités, le plan de travail et le budget du projet,
 - les projets de démonstration,
 - la description des rôles et responsabilités institutionnels, activités et mécanismes de feed-back des partenaires du projet,
 - le Plan de suivi-évaluation du projet
 - l'analyse des initiatives régionales antérieures, en cours et planifiées et leurs liens avec le projet.

2. Activités menées au cours de la phase de démarrage

6. Les principaux résultats de la phase de démarrage sont : (i) établissement des mécanismes administratifs de mise en œuvre et, (ii) analyse et l'actualisation du document du projet. Plus particulièrement :

Gestion et coordination du projet:

- La mise en œuvre du projet a débuté le 23 novembre 2007, dès la nomination du Coordonateur Régional du Projet. L'UCP a été établie le 2 janvier 2008 dans les locaux de la Commission des ressources en eau (WRC à Accra au Ghana) et ce, conformément aux modalités de cofinancement du projet assuré par le Ghana. L'UCP est composée de : un Coordonateur régional (M. Hubert Onibon), un Responsable scientifique et de l'information (M. Olumide Akinsola), une Assistante Administrative (Mme Abigail Sackar) et une secrétaire bilingue (Mme Angelika Quaye).
- Le Comité de Pilotage du Projet a été établi et les Points Focaux Nationaux (PFN) ont été nommés par leurs gouvernements respectifs (Annexe F).
- Six experts régionaux ont été sélectionnés pour constituer le Groupe des Experts du Projet (Annexe F-2).

Amendement du document de projet (cadre logique, activités, plan de travail, budget, etc.) en consultation avec les institutions nationales et régionales, les autres acteurs et le PNUE/DFEM :

- Du 23 novembre au 19 décembre 2007, le Coordonateur régional était en mission à Nairobi pour discuter avec le PNUE et l'UNOPS des questions administratives et, commencer la relecture du document du projet.
- En janvier et février 2008, une mission de démarrage a été entreprise dans les pays riverains afin de collecter des informations supplémentaires, identifier les possibilités de collaboration, présenter et discuter avec les partenaires régionaux et nationaux les points suivants (voir le détail au Tableau 1) : (i) premières conclusions de la phase de démarrage, (ii) questions relatives au cadre logique, plan de travail, activités et budget du projet, (iii) cadre institutionnel, et (iv) possibilités de collaboration.
- Des audiences avec les autorités des pays riverains: le Ministre de l'environnement, des eaux et forêts (Côte d'Ivoire), Son Excellence Ahizi Aka Daniel; la Ministre chargée de l'environnement (Bénin), Son Excellence Juliette Biaou Koudénoukpo, le Ministre chargé de l'eau (Bénin), Son Excellence Sacca Lafia, le Ministre chargé de l'eau (Togo), Son Excellence Damipi Noukpokou, le Ministre délégué à l'Agriculture (Burkina Faso), Son Excellence Issaka Maiga, le Ministre de l'environnement et de l'assainissement (Mali), Son Excellence Aghatam Ag Alhassane, et le Directeur de Cabinet du Ministre chargé de l'environnement (Togo), M. Ouro-Djeri Essowê, le Directeur Exécutif de l'Agence de Protection de l'Environnement (Ghana), Mr. Allotey Jonathan, le directeur de l'Eau (Ghana), Mr. Minta Aboagye.
- Le document du projet a été révisé et le Plan de suivi-évaluation a été préparé.

Tableau 1 : Principaux résultats des réunions de la mission initiale

Institution	Objectifs/Résultats de la réunion
ABV (Burkina Faso)	(i) discussions sur les objectifs spécifiques du projet, les résultats attendus et les activités, (ii) actualisation du cadre institutionnel du projet, (iii) discussions sur le rôle de l'ABV en tant que principal bénéficiaire du projet, (iv) discussions sur l'établissement du mécanisme visant à assurer l'appropriation du projet par l'ABV et les partenaires nationaux (du 14 au 18 janvier 2008)
CEDEAO/UCRE (Burkina Faso)	(i) discussions sur les arrangements institutionnels et le rôle de la CEDEAO/UCRE en tant que partenaire financier, (ii) revue des initiatives de la CEDEAO/UCRE et identification des liens avec les activités du projet –formation des institutions nationales et campagnes de sensibilisation- (15 janvier 2008)
Volta HYCOS (Burkina Faso)	Revue des activités de Volta HYCOS et identification des liens avec les activités du projet – réseaux hydrométéorologiques et gestion des données, Observatoire du bassin de la Volta, PD1 et PD3 (15 janvier 2008)
UEMOA (Burkina Faso)	(i) présentation du projet FEM –Volta, (ii) revue des initiatives de l'UEMOA et, (iii) discussions sur un éventuel soutien de l'UEMOA en tant que nouveau partenaire financier (15 janvier 2008)
UICN/PAGEV (Burkina Faso)	(i) discussions sur le rôle de l'UICN en tant que partenaire financier et (ii) revue des activités du PAGEV et identification des possibilités de collaboration – participation des acteurs – (15 janvier 2008)
GWP/WAWP- (Burkina Faso)	(i) présentation du projet FEM-Volta et (ii) revue des initiatives WAWP et identification des liens et des possibilités de collaboration avec le projet FEM-Volta aux niveaux régional et national – Participation des acteurs et stratégie de communication – 16 janvier 2008)
IRD (Mali)	(i) présentation du projet FEM-Volta et (ii) revue des activités de recherche de l'IRD Bamako et identification des liens et des possibilités de collaboration avec le projet FEM-Volta – Projet de démonstration 1 : données hydrométriques et gestion des réseaux, développement d'un système d'alerte rapide visant à atténuer les impacts des crues, caractérisation des processus hydrologiques, etc. - (25 janvier 2008)
Partenaires nationaux (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo)	(i) principales conclusions de la phase de démarrage (révision du document du projet), (ii) arrangements institutionnels, (iii) relecture des projets de démonstration soumis par le Mali et le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana, le Togo et le Bénin, et (iv) plaidoyer pour la ratification de la Convention du bassin de la Volta (janvier-février 2008)
BAD et OSS (Tunisie)	présentation du projet FEM-Volta et discussions sur : les arrangements institutionnels, les liens avec l'ABV, les fonds supplémentaires requis, le soutien de la BAD en tant que partenaire financier, le soutien de l'OSS pour l'établissement de l'Observatoire du bassin de la Volta (27 et 28 mars 2008)
SIAAP et UNESCO (France)	(i) collecte d'informations supplémentaires sur l'assainissement dans la ville de Kara, (ii) identification des possibilités de collaboration avec le SIAAP pour la mise en œuvre du Projet de démonstration 2, (iii) discussion sur le soutien de l'UNESCO pour la mise en œuvre des projets de démonstration 1 et 2, le développement d'outils de formation, le développement d'un Projet sur la gestion des aquifères transfrontaliers (du 31 mars au 2 avril 2008 à Paris).

3. Cadre logique, activités, plan de travail et budget du projet

3.1 Considérations générales

7. L'objectif majeur de la révision du projet est d'actualiser le document du projet en tenant compte de certains développements enregistrés dans la sous-région depuis la soumission du projet au FEM : signature de la Convention du bassin de la Volta, établissement de l'Autorité du bassin de la Volta, mise en œuvre du projet UICN/PAGEV, etc.
8. Les amendements proposés et décrits dans le présent document sont basés sur les considérations générales suivantes :

Au niveau régional :

- **Le projet repose sur deux piliers majeurs:** (i) soutenir les pays en les dotant d'outils et instruments de gestion requis (y compris le PAS et les PAPN-BVV) pour résoudre les problèmes transfrontaliers identifiés lors de l'ADT préliminaire et (ii) renforcer les capacités de chaque pays à utiliser et mettre en œuvre ces outils/instruments.
- Le processus ADT/PAS amènera l'ensemble des pays à s'entendre sur les priorités transfrontalières (ADT) et à s'accorder sur les stratégies et actions concrètes à mettre en œuvre (PAS) afin de mieux gérer les ressources en eau et les ressources naturelles associées du bassin versant du la Volta.
- Le PAS et le PAPN-BVV seront développés en collaboration avec l'ABV afin qu'ils soient incorporés dans son plan de travail.
- Le processus ADT/PAS va soutenir le développement du mécanisme de mise en œuvre de la Convention du bassin de la Volta (particulièrement en ce qui concerne les questions environnementales transfrontalières).
- La Convention du bassin de la Volta a été signée par tous les pays mais elle doit encore être ratifiée. L'Autorité du bassin de la Volta a été établie mais ne dispose pas encore de stratégie à long terme. La Convention se concentre sur les questions relatives aux ressources en eau et, les pays ne sont représentés au sein de l'ABV que par les cadres de leurs ministères chargés de l'eau.
- Le projet intégrera les représentants du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Eau de chaque pays; ce qui facilitera la prise en compte des problèmes relatifs aux ressources en eau et ceux liés à l'environnement dans le PAS et les PAPN-BVV.
- Le projet complètera, collaborera directement et échangera les leçons tirées avec l'UICN, la CEDEAO, le FEM-France, le projet sur les Grands écosystèmes marins du Courant de Guinée (GEMCG) et les autres projets du FEM sur les eaux internationales.
- La base de données du projet sera développée et opérationnelle aux niveaux national et régional. Elle comprendra toutes les données et informations générées par les activités du projet (ADT, PAS, PAPN-BVV, etc.). Les besoins de formation seront identifiés et des outils de formation développés et mis en œuvre dans les pays riverains.
- Le projet appuiera l'étude de faisabilité de l'Observatoire du bassin de la Volta ainsi que les études thématiques sur les ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin.
- Les résultats/activités du projet seront diffusés par le biais de publications, du site Web et du bulletin d'information du projet, etc.
- Trois projets de démonstration seront exécutés sur des problématiques transfrontalières clés et devront à terme déboucher sur la mesure des indicateurs de réduction de pression sur l'environnement. Les leçons tirées de ces projets de démonstration seront intégrés dans le processus PAS/PAPN-BVV et un Plan de réplification sera développé et mis en œuvre.

Au niveau national :

- Les PAPN-BVV seront développés en collaboration avec les autorités nationales et l'ABV; puis intégrés dans les stratégies et plans nationaux.

- Pour s'assurer que les questions transfrontalières sont intégrées dans les processus nationaux GIRE d'harmonisation des plans sectoriels, les principales questions transfrontalières intersectorielles identifiées seront débattues avec toutes les structures sectorielles concernées, les comités nationaux GIRE et les autres acteurs (industries, ONG, communautés décentralisées, etc.) et, un plan d'harmonisation sera développé et adopté.
- Le projet identifiera et mettra en œuvre les Modules de formation spécifiques (principalement pour les parties prenantes et cadres techniques) en vue de faciliter la mise en œuvre du PAS et des PAPN-BVV.
- Le Plan de participation du public sera développé et mis en œuvre pour assurer la participation de tous les acteurs clés aux activités du projet.
- Le projet développera et mettra en œuvre dans chaque pays, les outils de formation spécifiques à la gestion des données et base de données.
- Le projet appuiera le développement de six projets de démonstration nationaux, y compris les arrangements relatifs à leurs financements.

3.2 Objectifs du projet et résultats attendus

9. **Objectif à long terme du projet** : gestion équitable et durable des ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta et de sa zone côtière en aval.
10. **L'objectif global du projet est** : renforcer les capacités des pays riverains à planifier et gérer durablement le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval (y compris les écosystèmes et ressources aquatiques) à travers : les actions de renforcement de capacités, l'établissement de cadres institutionnels régionaux adéquats; l'identification des priorités nationales et régionales; le développement des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion comme base d'intervention; et l'initiation de mesures nationales et régionales de gestion durable des écosystèmes.
11. **L'objectif de développement du projet** est de résoudre les problèmes environnementaux majeurs dans le bassin qui sont causés par les activités humaines et qui ont pour conséquence la dégradation de l'environnement ; ceci en réduisant les activités qui entraînent la rareté de l'eau, la dégradation des sols et de l'eau et, en intégrant les problèmes environnementaux dans les activités de développement du bassin. L'objectif de développement est conforme aux recommandations du SMDD, principes de planification GIRE, développement national et stratégies de réduction de la pauvreté.
12. Afin d'atteindre les grands objectifs de développement, trois composantes majeures ont été proposées dans la version initial du document de projet :
 - Composante 1: Renforcer les capacités et créer un cadre institutionnel régional en vue d'une gestion efficace du bassin de la Volta;
 - Composante 2 : Développer des cadres politiques, juridiques et réglementaires régionaux pour la résolution des problèmes environnementaux transfrontaliers dans le bassin de la Volta et la zone côtière en aval; et
 - Composante 3 : Mettre en place des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.
13. L'analyse de ces composantes majeures montre qu'il est assez difficile de dissocier clairement leurs objectifs, activités et indicateurs associés. En conformité avec l'objectif global du projet, il est suggéré d'actualiser la formulation du projet en considérant trois objectifs spécifiques et leurs résultats attendus, indicateurs, activités, plan de travail et budget associés :
 - Objectif spécifique n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
 - Objectif spécifique n° 2 : Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval

- Objectif spécifique n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.
14. En se basant sur les considérations générales énumérées ci-dessous et sur les objectifs globaux et spécifiques du projet, les **principaux résultats attendus** sont présentés dans le Tableau 2.
 15. Les résultats attendus par objectif spécifique, les indicateurs objectivement vérifiables, les sources de vérification, les hypothèses et risques sont présentés dans le cadre logique actualisé du projet (Annexe A).

Tableau 2 : Résumé des principaux résultats attendus

Résultats au niveau régional	Résultats au niveau national
ADT finale endossée par le Comité de Pilotage du Projet	PAPN-BVV finalisés et endossés au niveau national
PAS endossé au niveau ministériel (ministres de l'eau et de l'environnement)	Principaux problèmes transfrontaliers intersectoriels identifiés et Plan d'harmonisation sectoriel développé avec les secteurs concernés et intégrés dans le processus GIRE
L'ABV intègre dans son plan de travail, le PAS comme mécanisme de mise en œuvre de la Convention du bassin de la Volta.	Les institutions nationales ont la capacité de mettre en œuvre le PAS et les PAPN-BVV.
Les ministères de l'environnement et des ressources en eau sont impliqués à la fois dans la préparation et la mise en œuvre du PAS et des PAPN-BVV.	Participation du public au processus PAS/PAPN-BVV et leur rôle clairement présentés dans les documents PAS et PAPN-BVV
La base de données du projet est développée et mise à jour aux niveaux régional et national.	Les institutions ont la capacité de gérer et d'assurer le suivi des données en appui à la mise en œuvre du PAS et PAPN-BVV et, de transférer les données à l'Observatoire ABV.
L'étude de faisabilité de l'Observatoire du bassin de la Volta est finalisée et approuvée par l'ABV.	Six projets de démonstration transposables sont préparés.
Au moins 2 études thématiques sont conduites sur les ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta.	
Tous les acteurs concernés participent aux activités du projet et ont accès aux rapports, publications et base de données du projet.	
Trois projets de démonstration sont exécutés et leur réplification étudiée. Ils ont permis de réduire la pression sur l'environnement	

3.3 Activités et plan de travail du projet mis à jour

16. Les activités requises et le plan de travail proposé pour la mise en œuvre sont présentés en Annexe B. Sur la base des objectifs du projet, résultats attendus par objectif spécifique, les ensembles des activités à mener pendant la mise en œuvre du projet sont *résumées* dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Résumé des principales activités par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Principales activités prévues
<p>Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des structures de gestion du projet aux niveaux régional et national • Identifier et établir des liens de collaboration/coopération avec les projets/initiatives nationaux et régionaux, développer et mettre en œuvre un Plan de collaboration • Identifier les besoins de formation et organiser des formations sur les bassins versants internationaux pour les cadres des principales institutions nationales • Préparer et analyser la matrice des acteurs, développer et mettre en œuvre des modules de sensibilisation sur les bassins versants internationaux • Etablir un Plan de participation du public • Inventaire et analyse des données existantes • Développer et mettre en œuvre un système pour la circulation de l'information aux niveaux national et régional • Conduire l'étude de faisabilité du montage de l'Observatoire ABV • Concevoir des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et la zone côtière en aval • Mener des études thématiques sur: (i) les écoulements à l'intérieur du bassin, (ii) les relations entre le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval en utilisant le concept ICARM • Développer et actualiser régulièrement la base de données et le site Web du projet
<p>Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les données, informations et documents nationaux et régionaux, et actualiser l'analyse de la situation • Réviser, actualiser et finaliser le document de l'analyse diagnostique transfrontalière • Préparer le Programme d'action stratégique; y compris le guide de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme • Intégrer le PAS dans le plan de travail de l'ABV • Préparer les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV, y compris le guide de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme • Procéder à une évaluation sectorielle des principaux problèmes ADT et proposer des actions sectorielles à inclure dans les PAPN-BVV • Identifier les besoins de formation, développer et mettre en œuvre des modules de formation sur la mise en œuvre du PAS et des /PAPN-BVV
<p>Objectif spécifique n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les documents des 3 projets de démonstration (cadre logique, activités, budget, Plan de suivi-évaluation et plan de travail) • Mettre en œuvre le projet de démonstration n° 1: Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique • Mettre le projet de démonstration n° 2 en œuvre : Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin) • Mettre le projet de démonstration n° 3 en œuvre : Restauration et protection des écosystèmes forestiers riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana) • Evaluer la mise en œuvre des 3 projets de démonstration, documenter et incorporer les leçons tirées dans le PAS et les PAPN-BVV • Développer et intégrer dans le PAS, un Plan de réplification des projets de démonstration • Développer 6 projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ATD et du PAS

3.4 Budget du projet et cofinancement

17. Le résumé du budget actualisé du projet (contribution financière du FEM) est présenté dans le Tableau 4b. Le budget détaillé au format PNUE est présenté en Annexe C. Des financements additionnels sont requis pour combler le déficit entre le budget initial et les nouvelles estimations. Le Tableau 4a présente la contribution de chacun des partenaires financiers du projet. Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire n'ont pas encore notifié leurs contributions financières. Le budget du projet sera actualisé sur la base d'informations reçues des pays riverains.

Tableau 4a : Résumé des différentes contributions financières (US\$)

Pays/partenaires	Espèce (USD)	Nature (USD)	Total (USD)
Benin	118 200	300 000	418 200
Burkina Faso	100 000	167 353	267 353
Côte d'Ivoire	183 000	732 000	915 000
Ghana	140 000	550 000	690 000
Mali	214 270	100 000	314 270
Togo	45 456	774 460	819 916
UNEP		60 000	60 000
Hungary	10 000		10 000
Czech Rep.	50 000		50 000
IUCN		620 000	620 000
ECOWAS/EU ²		1 962 500	1 962 500
SIAAP ³		471 000	471 000
IRD	A confirmer		
Volta HYCOS	A confirmer		
ABV/FEM France	A confirmer		
Total	860 926	5 737 313	6 598 239

² 1,250,000 euros

³ 300,000 euros

Tableau 4b : Résumé des lignes budgétaires de la contribution du FEM (US\$)

Ligne budgétaire du PNUE	Budget par composante/activité				Budget par année					
	1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total	
	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	
1	Personnel du projet, y compris consultants, personnel administratif, volontaires et voyages	836873	913673	672873	2423418	738020	520181	535373	629844	2423418
2	Sous-contrats, y compris MOA, MOU et LOA	135000	135000	763200	1033200	348030	228390	228390	228390	1033200
3	Formation y compris ateliers, réunions, conférences	281173	458173	73173	812520	139000	301000	91000	281520	812520
4	Equipements et bureaux	26700	22700	22700	72100	50850	10250	5750	5250	72100
5	Divers y compris maintien de l'équipement, rapports, évaluation	162040	259000	189000	610040	86010	175010	150010	199010	610040
	Total	1 441 786	1 788 546	1 720 946	4 951 278	1 361 910	1 234 831	1 010 523	1 344 014	4 951 278
	Gestion du projet par l'UNOPS (8%)	115 343	143 084	137 676	396 102	108 953	98 787	80 842	107 521	396 102
	GRAND TOTAL	1 557 129	1 931 630	1 858 622	5 347 380	1 470 863	1 333 618	1 091 364	1 451 535	5 347 380

4. Révision des projets de démonstration

4.1 Projet de démonstration 1

4.1.1 *Projet de démonstration 1: objectif et résultats attendus*

18. **Objectif global du projet** : prévenir/atténuer les risques d'inondation dans le bassin versant du Sourou par le biais d'un système de gestion conjointe par les deux pays riverains, le Mali et le Burkina Faso. En ce qui concerne les objectifs spécifiques et les résultats attendus, les amendements suivants ont été suggérés :

- **Deux objectifs spécifiques :**

- Objectif spécifique n° 1 : Améliorer la gestion des données hydrométriques, la caractérisation des processus hydrologiques et la gestion du barrage de Léry.
- Objectif spécifique n° 2 : Etablir une Convention cadre pour la gestion conjointe de la vallée du fleuve Sourou.

- **Trois résultats attendus :**

- Les réseaux hydrométriques et pluviométriques sont renforcés et optimisés et les données associées collectées, analysées et publiées annuellement
- Les outils d'atténuation des impacts des crues et d'amélioration de la gestion de la vallée du Sourou, y compris le barrage de Léry, sont développés et mis en œuvre.
- La Convention de gestion conjointe de la vallée du Sourou est préparée et signée par les deux pays concernés.

4.1.2 *Projet de démonstration 1 : Résultats attendus par objectif spécifique*

- **Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 1 : Améliorer la gestion des données hydrométriques, la caractérisation des processus hydrologiques et la gestion du barrage de Léry**

- La structure de gestion du projet de démonstration est établie, y compris les mécanismes de coopération avec les institutions nationales.
- Les réseaux hydrométriques pluviométriques de la vallée du fleuve Sourou sont renforcés et, la gestion et les mécanismes de publication des données sont améliorés.
- Caractérisation des processus hydrologiques et gestion du barrage de Léry améliorées

- **Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 2 : Etablir une Convention cadre pour la gestion conjointe de la vallée du fleuve Sourou**

- La Convention de gestion conjointe de la vallée du fleuve Sourou est préparée et signée.
- Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Convention est établi.

4.2 Projet de démonstration 2

4.2.1 *Projet de démonstration 2 : objectif et résultats attendus*

19. **Objectif global du projet** : restaurer la qualité de l'eau et améliorer les conditions de vie et sanitaires des populations de Kara (Togo) et de Natitingou (Bénin) à travers la mise en œuvre d'une technologie appropriée d'épuration des eaux usées.

- **Deux objectifs spécifiques :**

- Objectif spécifique n° 1 : Améliorer les connaissances des administrations locales et des autres acteurs sur les questions d'assainissement.
- Objectif spécifique n° 2 : Equiper la ville de Kara de systèmes appropriés de collecte et d'une station d'épuration des eaux usées et autres effluents, et développer une proposition similaire pour la ville de Natitingou.

- **Trois résultats attendus :**

- Réduction du taux de N, P, DBO, DCO, etc. et des boues non traitées conforme aux objectifs ciblés⁴.
- Augmentation de 50% du volume d'eaux usées collecté.
- Les capacités des acteurs locaux et des institutions nationales responsables des infrastructures d'assainissement sont renforcées et les populations sensibilisées.

4.2.2 Projet de démonstration 2 : Résultats attendus par objectif spécifique

- **Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 1 : Améliorer les connaissances des administrations locales et des autres acteurs sur les questions d'assainissement**

- La structure de gestion du projet de démonstration est établie, y compris les mécanismes de coopération avec les institutions et les acteurs clés.
- Les capacités des acteurs locaux et des institutions nationales pour la promotion des bonnes pratiques et des comportements favorables à la protection de la qualité de l'eau, ainsi que pour la promotion de la santé humaine sont renforcées.

- **Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 2 : Equiper la ville de Kara de systèmes appropriés de collecte et d'une station d'épuration des eaux usées et autres effluents, et développer une proposition similaire pour la ville de Natitingou.**

- Des systèmes appropriés de collecte et d'épuration des eaux usées et autres effluents produits par les habitants de Kara sont en place
- Les effets d'un meilleur système d'assainissement sur l'eau, l'environnement et les populations sont suivis.
- Le document du projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées dans la ville de Natitingou est préparé.
- Les habitants des deux villes sont sensibilisés par rapport aux questions d'assainissement et de santé humaine associées.

20. Plusieurs études ont été conduites sur la situation de l'assainissement dans la ville de Kara, la construction de réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration. Un projet pilote financé par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération de Paris (SIAAP) et ayant pour objectif la construction des réseaux d'assainissement dans deux zones pilotes de la ville de Kara, est sur le point de démarrer. La principale faiblesse de ce projet est que les eaux usées seront déversées dans la nature sans être traitées. Cela est dû au manque de financement pour la construction de la station d'épuration et également la construction du réseau principal devant la relier aux deux zones pilotes.

21. En vue d'harmoniser et d'optimiser leur contribution, l'Unité de Coordination du Projet et le SIAAP se sont accordés sur les points suivants :

- Le projet FEM-Volta financera et coordonnera la construction d'une station d'épuration à microphytes dans la ville de Kara.
- Le SIAAP financera et coordonnera la construction du réseau d'assainissement d'une zone pilote et de la connection avec la station d'épuration.
- Le projet FEM-Volta préparera une méthodologie pour le suivi de la qualité de l'eau et des eaux usées, y compris l'analyse de la situation de référence, et le SIAAP financera les analyses biologiques et chimiques (N, P, DBO, DCO, etc.) recommandées par le Projet FEM-Volta.

22. En ce qui concerne la ville de Natitingou au Bénin, la situation est plus complexe : pas d'analyse adéquate de la situation, inexistence d'indicateurs de base et nécessité d'une étude de faisabilité.

⁴ Les statistiques (situation de référence et objectifs) seront définies pendant la phase de démarrage du projet de démonstration.

Dans ces conditions, la construction d'une station d'épuration n'apportera aucune valeur ajoutée à la restauration de la qualité de l'eau et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Pour cela, le projet FEM-Volta :

- Facilitera la préparation et la signature d'un accord de coopération entre le SIAAP et la Mairie de Natitingou
- Préparera la monographie de l'assainissement de Natitingou
- Identifiera les zones pilotes et conduira les études techniques et de faisabilité pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de la ville de Natitingou
- Préparera une proposition détaillée pour la construction d'une station d'épuration de la ville de Natitingou et soumettra cette proposition aux partenaires nationaux et au PNUE/DFEM pour approbation.

4.3 Projet de démonstration 3

4.3.1 *Projet de démonstration 3 : objectif et résultats attendus*

23. **Objectif global du projet :** La durabilité des ressources en eau dans le bassin de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana) à travers des campagnes de reboisement.

- **Deux objectifs spécifiques :**

- Objectif spécifique n° 1 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des forêts et ressources en eau
- Objectif spécifique n° 2 : Restauration/protection des zones pilotes à travers des actions expérimentales et de démonstration.

- **Cinq résultats attendus :**

- Réduction de 20% de l'ensablement des lits des cours d'eau sélectionnés
- Augmentation de 25% de la rétention de l'eau dans la zone forestière.
- Les paysages forestiers des parcelles pilotes ciblées par le projet sont restaurés et protégés.
- Réduction de 25% des superficies brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées
- Les capacités des acteurs locaux et des institutions nationales en charge de la gestion des forêts et ressources en eau sont renforcées.

4.3.2 *Projet de démonstration 3 : résultats attendus par objectif spécifique*

- **Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 1 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des forêts et ressources en eau**

- La structure de gestion du projet de démonstration est établie, y compris le Plan de suivi-évaluation du projet.
- Les capacités des institutions nationales en charge de la gestion des forêts et ressources en eau sont renforcées.
- Les acteurs locaux sont conscients des problèmes relatifs aux ressources en eau et forestières et participent à leur gestion/protection.

- **Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 2 : Restauration/protection des parcelles pilotes par le biais d'actions expérimentales et de démonstration**

- Un nombre limité de zones de référence de lits des fleuves est restauré.
- Les paysages forestiers des parcelles pilotes ciblées par le projet sont restaurés et protégés.
- Les surfaces brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées sont réduites.

24. Le cadre logique, les activités, le plan de travail et le budget des 3 projets de démonstration sont présentés en Annexe D.

25. Au début de chaque projet de démonstration, un Rapport de démarrage sera préparé en collaboration avec les acteurs clés (institutions nationales concernées, communautés décentralisées, ONG et au besoin société civile). Cela inclura l'analyse de la situation de référence

et le document du projet. Les documents de projets actualisés doivent inclure les sections suivantes :

- Contexte et justification
 - Objectifs et résultats attendus
 - Activités, Plan de travail et calendrier
 - Arrangements institutionnels
 - Liens avec les initiatives en cours
 - Plan de suivi-évaluation
 - Aspects financiers
 - Cadre logique (Annexe)
26. Pendant la mise en œuvre de l'ensemble du projet FEM-Volta, six nouveaux projets de démonstration nationaux (y compris leurs plans de financement) seront développés sur la base des priorités de l'ADT et du PAS et des leçons tirées de la mise en œuvre des 3 projets de démonstration. Les propositions seront préparées en collaboration avec les acteurs nationaux et débattues avec le PNUE/DFEM ainsi que les partenaires régionaux. Les documents de projets seront préparés selon le format FEM et les activités de mobilisation des ressources financières seront entreprises sous l'égide du PNUE/DFEM.

5. Initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet

27. Pendant la phase de démarrage, les initiatives en cours et planifiées ont été rassemblées et les liens avec le Projet FEM -Volta ont été identifiés. Ces initiatives sont axées sur les activités suivantes (voir le Tableau 5) :

- Assurer la ratification de la Convention du bassin de la Volta et établir les organes permanents de l'ABV.
- Faciliter le diagnostic des conditions environnementales du bassin afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une gestion durable du bassin.
- Etablir un réseau de systèmes nationaux d'observation hydrologique qui fournissent des informations pertinentes et cohérentes.
- Etablir un système efficace d'appui à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de gestion des ressources en eau.
- Contribuer à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et la dégradation des sols du bassin de la Volta par le biais de la gestion durable et équitable des terres et ressources en eau.
- Aider le Burkina Faso et le Ghana à s'entendre et établir un cadre de collaboration pour la gestion de leurs ressources en eau partagées.
- Consolider les relations entre les points focaux nationaux et l'ABV.

28. A cet égard, les liens suivants ont été établis avec les résultats attendus du projet FEM -Volta:

- Appropriation de l'ADT, du PAS et des documents connexes par l'ABV.
- Montage de la base de données du projet et de l'Observatoire ABV.
- Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques.
- Formation des cadres techniques nationaux et sensibilisation du grand public.
- Mise en œuvre de trois projets de démonstration
- Participation du public à la gestion du bassin

29. Les négociations sont en cours entre l'ABV, le PNUE/FEM et les agences de mise en œuvre/d'exécution de ces projets afin d'arriver à un accord de collaboration. La plupart de ces projets étaient initialement supposés faire partie du projet PNUE/FEM -Volta et les donateurs étaient considérés comme partenaires de l'initiative du FEM-Volta. En effet, du fait que le projet

FEM-Volta a été retardé d'environ quatre ans, les partenaires financiers ont décidé de mettre directement en œuvre avec l'ABV, certaines activités identifiées par le document initial du projet.

Tableau 5 : Récapitulatif des initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet

<i>Initiative</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Lien avec le Projet FEM - Volta</i>	<i>Donateur/Agence de mise en œuvre</i>
Consolidation des arrangements institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la ratification de la Convention du Bassin de la Volta Etablir les organes permanents de l'ABV Nommer /recruter le personnel permanent de l'ABV 	<ul style="list-style-type: none"> Convention ABV signée par les pays riverains Convention ratifiée par deux des six pays: le Burkina Faso et Mali 	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation de l'ADT, du PAS et des documents connexes 	SIDA/UICN et CEDEAO/UCRE
Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le diagnostic des conditions environnementales du bassin afin de développer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une gestion durable du bassin 	<ul style="list-style-type: none"> Un accord financier a été signé entre l'AFD et l'ABV Retard dans le démarrage des activités dû au fait que la Convention ABV n'est pas encore en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> Montage de la base de données du projet Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques Etudes thématiques 	FEM-France, SIDA/UICN
Initiative de l'UE pour l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réduction de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation des terres du bassin de la Volta par le biais d'une gestion durable et équitable des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet aurait dû démarrer en janvier 2008 mais a été retardé parce que le processus de sélection du consultant est toujours en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités (formation) Montage de la base de données du projet 	UE/ CEDEAO/UCRE
Volta HYCOS	<ul style="list-style-type: none"> Etablir les réseaux hydrologiques nationaux donnant accès à des informations cohérentes et pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet vise à faciliter la collecte des données historiques et assurer la formation des partenaires nationaux à l'utilisation des équipements et la gestion des données. La collecte des données par les pays n'a pas encore démarré 	<ul style="list-style-type: none"> Montage de la base de données du projet Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques Etudes thématiques Mise en œuvre de projets de démonstration Renforcement des capacités (formation) 	BAD, OMM
UICN/PAGEV	<ul style="list-style-type: none"> Aider le Burkina Faso et le Ghana à s'accorder sur les principes de base de gestion des s ressources en eau et établir un cadre de collaboration pour la gestion de leurs ressources en eau partagées 	<ul style="list-style-type: none"> UICN/PAGEV a signé un accord de coopération avec l'ABV en janvier 2007 et a soutenu les activités opérationnelles de base de cette dernière 	<ul style="list-style-type: none"> Participation du public Montage de la base de données du projet 	SIDA/UICN
Projet GLOWA Volta	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'un système efficace d'appui à la prise de 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet GLOWA Volta (GVP) a signé un protocole d'accord avec 	<ul style="list-style-type: none"> Montage de la base de données du projet 	Allemagne

<i>Initiative</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Lien avec le Projet FEM - Volta</i>	<i>Donateur/Agence de mise en œuvre</i>
	décision en matière de l'eau et d'aménagement du territoire	l'ABV en mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes thématiques 	
Sensibilisation et participation du public (soumis à GTZ)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les relations de partenariat • Collaboration avec les points focaux nationaux pour sensibiliser les populations par rapport à l'ABV et ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours. Suite aux négociations préliminaires avec GTZ, un consultant sera recruté pour évaluer le projet proposé 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du public • Renforcement des capacités (formation) 	GTZ, SIDA/UICN, CEDEAO/UCRE
CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP - Volta)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement à travers les partenariats et le développement des institutions dont notamment les décideurs politiques et ONG. • Produire plus de résultats scientifiques orientés vers le développement • Favoriser la mise en place d'un processus intégré de recherche basée sur la collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Dernière année de la Phase 1 (5ans). Deuxième phase approuvée (2009-2013) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la base de données du projet • Développement de capacités (formations) • Etudes thématiques • Participation des parties prenantes • Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques 	Banque Mondiale et Pays développés

6. Arrangements institutionnels

30. Le cadre institutionnel proposé pour la mise en œuvre du projet est simple et en harmonie avec le contexte du bassin versant de la Volta et s'aligne sur les principes clés de gestion durable des ressources naturelles. Les principales composantes du cadre institutionnel proposé sont (voir l'organigramme de la Figure 2) :

- ABV et son Conseil des ministres qui sera étendu aux ministres chargés de l'environnement
- Agence de mise en œuvre du projet : PNUE/DFEM
- Agence d'exécution du projet : UNOPS, UCC-Water
- Comité de Pilotage du Projet (CPP)
- Unité de Coordination du Projet (UCP)
- Groupe des Experts du Projet
- Points Focaux Nationaux (PFN)
- Comités Nationaux de Mise en Œuvre (CNMO).

6.1 Agence de mise en œuvre

31. En tant qu'agence de mise en œuvre, le PNUE/DFEM sera responsable de la supervision de l'ensemble du projet afin d'assurer sa conformité avec les politiques et procédures du FEM et du PNUE. De plus, le PNUE/DFEM orientera sur les liens avec les activités financées par le PNUE et le FEM. Le PNUE a également la responsabilité d'assurer avec l'agence d'exécution, la coordination des problèmes majeurs, questions administratives et la participation aux réunions et ateliers.

32. Le PNUE/DFEM aidera et conseillera l'agence d'exécution pour la gestion du projet (par exemple, la révision du plan de travail et des budgets). Il orientera aussi l'agence d'exécution sur tout ce qui se rapporte aux procédures du FEM.

33. Le PNUE/DFEM sera responsable de l'approbation et de la transmission au Fonds pour l'environnement mondial des rapports financiers et d'avancement.

34. Le PNUE/DFEM sera responsable de la revue et l'approbation de tous les rapports importants produits conformément au plan de travail.

6.2 Agence d'exécution

35. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) jouera le rôle d'agence d'exécution. Il assurera la gestion administrative et financière du projet.

36. Les services assurés par l'UNOPS peuvent se résumer de la manière suivante :

- Recrutement et gestion du personnel local et international du projet (personnel de l'UCP)
- Contrôle financier et gestion du budget et des dépenses du projet
- Soumission des rapports financiers et d'avancement au PNUE/DFEM conformément au plan de travail et aux échéanciers
- Gestion des contrats de sous-traitance
- Organisation des formations
- Achat et gestion d'équipements
- Soumission de rapports périodiques requis au PNUE/DFEM

37. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) mise en place par l'UNOPS sera responsable du suivi et de la production des rapports relatifs aux cofinancements et à toute contribution financière (espèces ou nature). L'UCP explorera les opportunités d'implication de la Banque mondiale (BM) et/ou la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds africain pour l'eau ainsi que d'autres possibilités d'investissement afin de mobiliser l'ensemble des ressources financières

requis pour la mise en œuvre des activités du programme.

38. Le Centre de collaboration pour l'eau et l'environnement du PNUE (UCC-Water) appuiera l'UCP sur des questions techniques et scientifiques clés.
39. UCC-Water sera commis par l'UNOPS pour faciliter l'exécution du projet et ce, en se basant sur son expertise et son expérience relative à la préparation et la mise en œuvre de projets similaires dans la région.
40. L'assistance de UCC-Water permettra de couvrir si nécessaire, les aspects techniques et scientifiques du projet et de soutenir l'UCP dans ses activités. En outre, UCC-Water identifiera et proposera sa contribution à court terme en ce qui concerne les questions techniques spécifiques.

6.3 Comité de Pilotage du Projet

41. Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) a été établi pour orienter le déroulement de l'ensemble du projet. Ce comité sera composé de :
 - deux points focaux nationaux institutionnels (PFNI) par pays qui sont nommés par les ministres chargés de l'eau/l'environnement dans chacun des pays riverains du bassin de la Volta :
 - un représentant du Ministère chargé de l'environnement;
 - un représentant du Ministère chargé de l'eau, de préférence, le Point focal national ABV.
 - Le Directeur Exécutif de l'ABV ou son représentant;
 - Les représentants de l'agence de mise en œuvre (PNUE/FEM) et l'agence d'exécution, (l'UNOPS) et UCC-Water.
42. Les représentants du projet GEMCG, du projet Niger du FEM, l'UNESCO, la CEDEAO/UCRE, l'UICN, les ONG régionales ou locales et le secteur privé seront au besoin invités en tant qu'observateurs aux réunions du CPP.
43. Le Coordonateur régional du projet jouera le rôle de Secrétaire du CPP.
44. La présidence tournante du CPP sera assurée à tour de rôle par un représentant national. Le CPP se réunira annuellement pour examiner l'état d'avancement de l'exécution du projet ainsi que pour réviser et approuver les plans de travail et les budgets.
45. Le mandat du CPP comprendra entre autre les éléments suivants :
 - Réviser et approuver les plans de travail et budgets annuels;
 - Débattre et approuver les rapports de gestion : le Rapport de démarrage, les rapports d'avancement, les rapports annuels, les rapports de fin d'exécution et autres rapports importants;
 - Réviser et approuver les documents ADT et PAS.
46. Pour faciliter la mise en œuvre de ses activités, le Comité de pilotage établira ses propres règlements et procédures.

6.4 Unité de Coordination du Projet (UCP)

47. L'Unité de Coordination du Projet dirigée par le Coordonateur régional du projet sous contrat UNOPS a été établie. Le Coordonateur régional du projet est épaulé par 3 personnels recrutés à plein temps par l'UNOPS:
 - Un Responsable des aspects scientifiques et de l'information qui est directement responsable de la collecte, l'échange et la circulation d'informations entre tous les participants du projet FEM-Volta, y compris les représentants de gouvernements, les scientifiques, les organisations non gouvernementales et la société civile en général.
 - Un Assistant administratif qui gérera les opérations quotidiennes de l'UCP, en particulier tout ce qui touche aux finances, aux services techniques, à l'équipement et au personnel (en collaboration étroite avec ses homologues de l'UNOPS Nairobi).
 - Un Secrétaire bilingue qui aura la responsabilité de diverses tâches visant à assurer l'efficacité des opérations de l'UCP. Ceci inclus les fonctions de communication, d'administration,

d'organisations des déplacements et voyages, de préparation des réunions et de secrétariat général.

48. Conformément au document du projet approuvé par les six pays riverains et le FEM, le siège de l'UCP est situé à Accra au Ghana et ce, conformément aux modalités de cofinancement du projet assuré par le Ghana. Selon le document du projet, l'UCP est indépendante de son pays d'accueil. Elle travaillera en collaboration étroite avec l'ABV et la CEDEAO/UCRE aussi bien qu'avec tous les partenaires nationaux afin d'aider à développer les capacités.
49. L'UCP sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet, y compris la participation de tous les acteurs; la supervision et le soutien aux points focaux et comités nationaux de mise en œuvre; ainsi que la gestion des consultants internationaux.

6.5 Groupe des Experts du Projet (GEP)

50. En plus du personnel de l'UCP, un Groupe des Experts du Projet sera établi pour soutenir l'UCP sur des questions techniques telles que (les TdR détaillés du GEP sont présentés en Annexe H):
 - Préparer l'ADT, le PAS et les PAPAN-BVV ainsi que les documents connexes;
 - Réviser les TdR et rapports des consultants;
 - Réviser les modules de formation et matériels de campagne de sensibilisation;
 - Donner des conseils techniques et scientifiques.
51. Le GEP sera composé de 6 experts ayant une expérience avérée dans les domaines de :
 - La gestion des ressources en eau;
 - La foresterie et la biodiversité;
 - L'environnement
 - L'aménagement du territoire et la désertification;
 - L'agronomie et l'économie;
 - La sociologie et l'approche participative.

6.6 Entités nationales du projet : PFN et CNMO

52. Au niveau national, le cadre institutionnel proposé est le suivant :
 - Point Focal National (PFN)
 - Comité National de Mise en Œuvre (CNMO)
53. Le **Point focal national (PFN)** est responsable de la mise en œuvre du projet au niveau national. L'un des deux points focaux institutionnels de chaque pays sera nommé en tant que **Coordonateur national du projet**.
54. En plus du deuxième Point focal national institutionnel, le **Coordonateur national du projet** sera assisté par un **Point focal national opérationnel (PFNO)** qui sera nommé/recruté à temps plein sur le projet par son ministère de tutelle. Dans chacun des pays riverains du bassin, le PFNO assistera le **Coordonateur national du projet** dans la gestion au quotidien les activités proposées au niveau national (voir les TdR en Annexe G).
55. Un **Comité national de mise en œuvre (CNMO)** présidé par le **Coordonateur national du projet** sera également établi pour orienter la mise en œuvre du projet au niveau national et assurer la coordination intersectorielle; ce qui est indispensable pour la durabilité des acquis du projet. A travers la création du dialogue intersectoriel, il est prévu que la forte implication de plusieurs Agences et organisations nationales/régionales, structures académiques et de recherche, structures gouvernementales et non gouvernementales soit assurée. Cela mènera à l'acceptation des résultats des activités préparatoires par les responsables gouvernementaux et, par conséquent, à l'approbation du PAPAN-BVV.

6.7 Statut et rôle de l'ABV

56. Dans la mesure où l'un des objectifs majeurs du projet est de soutenir l'ABV pour développer et mettre en œuvre des outils de gestion du bassin versant, l'ABV sera impliquée dans chaque étape

de la mise en œuvre du projet. L'ABV va :

- Guider les visions politiques et orientations stratégiques
- Orienter l'UCP sur les questions relatives au mandat de l'ABV et aux liens avec d'autres projets et programmes en cours ou planifiés dans le bassin;
- faciliter la coordination du projet et s'assurer que les activités du projet apportent une réponse aux problèmes et priorités en matière de ressources en eau et ressources environnementales associées aux niveaux mondial, régional et national.
- Soutenir le processus d'endossement de tous les documents clés du projet, en particulier le PAS et les PPN-BVV.
- Faciliter les relations entre le projet et le Conseil des ministres ABV étendu aux ministres chargés de l'environnement.

6.8 Rôle des autres acteurs et partenaires

57. La conception d'un Plan de participation du public est une des principales activités prévues pour les deux premiers trimestres de la mise en œuvre du projet. Cependant, l'UCP collaborera et obtiendra l'appui des partenaires suivants :

- UICN : formation des partenaires nationaux sur la gestion des bassins versants internationaux, campagnes de sensibilisation, Plan de participation du public, formation des partenaires nationaux sur le processus ADT/PAS;
- CEDEAO : gestion des données et renforcement des capacités des partenaires nationaux;
- UNESCO : développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en œuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet (PDF-A) sur la gestion des aquifères transfrontaliers;
- Projet FEM-Niger, Projet FEM-Sénégal et projet GEMCG : renforcement des capacités, montage de l'Observatoire du bassin de la Volta, évaluation sectorielle des problèmes ADT clés et identification des actions sectorielles devant être intégrées aux PPN-BVV;
- Volta HYCOS: Installation/réhabilitation des stations hydrométriques pluviométriques, gestion des données hydrométriques et pluviométriques, montage de l'Observatoire du bassin de la Volta;
- SIAAP: Mise en œuvre du projet de démonstration 2.

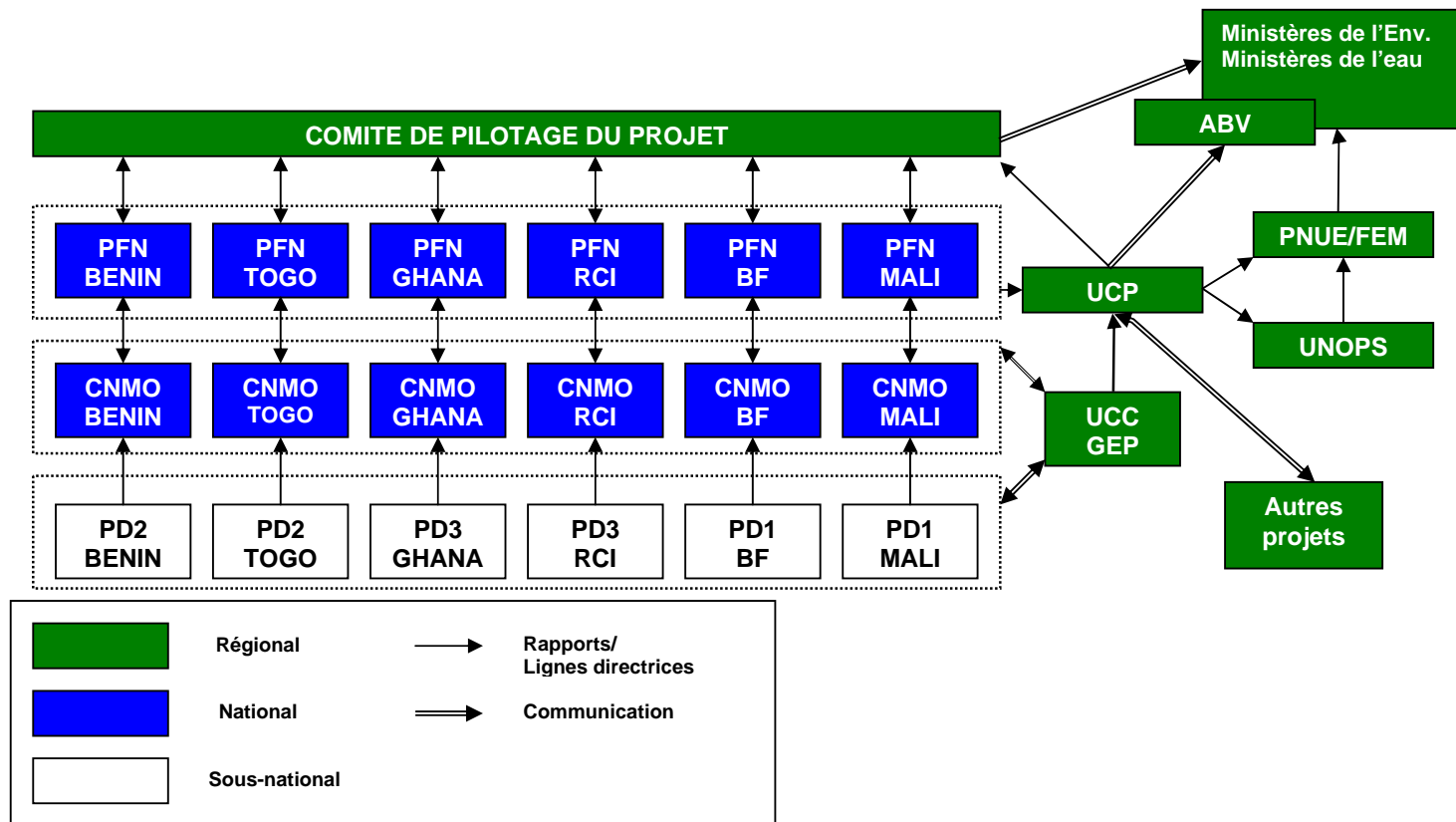


Figure 2 – Organigramme de l'ensemble du projet

7. Plan de suivi-évaluation du projet

58. Le Plan de suivi-évaluation du projet nécessite une attention considérable. De même la situation de référence et les indicateurs de suivi du projet doivent être définis.
59. Conformément aux règlements et aux normes du PNUE/FEM et en se basant sur les indicateurs objectivement vérifiables identifiés dans le cadre logique, un Plan détaillé de suivi-évaluation du projet a été établi. Il est axé sur les points suivants (voir les détails en Annexe E) :
 - Suivi des responsabilités et échéanciers;
 - Evaluation indépendante;
 - Principaux indicateurs de processus et de réductions de pression sur l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexe A: Cadre logique du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations	
Objectif à long terme (nouvelle formulation) : gestion équitable et durable des ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta et de sa zone côtière en aval	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès à l'eau • Réduction de la dégradation et pollution des terres • Réduction de la dégradation des écosystèmes • Réduction de la Perte de biodiversité 			<ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux ODM et objectifs du SMDD 	
Objectif global du projet : Renforcer les capacités des pays riverains à planifier et gérer durablement le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval (y compris les écosystèmes et ressources aquatiques) à travers : les actions de renforcement de capacités, l'établissement de cadres institutionnels régionaux adéquats; l'identification des priorités nationales et régionales; le développement des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion comme base d'intervention; et l'initiation de mesures nationales et régionales de gestion durable des écosystèmes.	Niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> • ADT endossé par le Comité de Pilotage du Projet à la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> • ADT publiée et largement diffusée • Rapports de réunions et ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ABV et les pays ne participent pas pleinement et activement à la réussite du projet • L'ABV et les pays auront la capacité de mettre en œuvre les plans et stratégies de gestion développés • Financement approprié pour la mise en œuvre des plans et stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> • Le but du projet est d'une part, de soutenir les pays en les dotant d'outils/instruments de gestion (y compris le PAS et les PAPN-BVV) pour résoudre les problèmes transfrontaliers identifiés lors de l'ADT préliminaire et, d'autre part, renforcer les capacités de chaque pays à utiliser et mettre en œuvre ces outils/instruments. • Le processus ADT/PAS amènera l'ensemble des pays à s'entendre sur les priorités transfrontalières (ADT) et à s'accorder sur les stratégies et actions concrètes à mettre en œuvre (PAS) afin de mieux gérer les ressources en eau et les ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta 	
	<ul style="list-style-type: none"> • PAS endossé au niveau ministériel (ministres de l'eau et de l'environnement) à la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'endossement du PAS • PAS publié et largement diffusé • Rapports des réunions de l'UCP, CPP et GEP 			<ul style="list-style-type: none"> • Le PAS et les PAPN-BVV seront développés en collaboration avec l'ABV afin qu'ils soient incorporés dans le plan de travail de l'ABV • Le processus ADT/PAS va appuyer et soutenir le développement du mécanisme de mise en œuvre de la Convention du bassin de la Volta (particulièrement en ce qui concerne les questions environnementales transfrontalières)
	<ul style="list-style-type: none"> • L'ABV intègre dans son plan de travail le PAS comme mécanisme de mise en œuvre de la Convention à la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de l'ABV et de l'UCP 			

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> Les ministères chargés respectivement de l'environnement et de l'eau sont tous deux représentés au sein du Comité de Pilotage du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Actes de nomination des membres du CPP Rapports des réunions du CPP Rapports de l'UCP 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des gouvernements nationaux d'intégrer la problématique des ressources en eau et ressources environnementales dans le processus du PAS et des PAPAN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> La Convention du bassin de la Volta a été signée par tous les pays mais elle doit encore être ratifiée. L'Autorité du bassin de la Volta a été établie mais ne dispose pas encore de stratégie ou de plan de travail à long terme. La Convention se concentre sur les questions relatives aux ressources en eau et, les pays ne sont représentés au sein de l'ABV que par les cadres de leurs ministères chargés de l'eau Le projet intégrera les représentants du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Eau de chaque pays; ce qui facilitera la prise en compte des problèmes relatifs aux ressources en eau et ceux liés à l'environnement dans le PAS et les PAPAN-BVV
	<ul style="list-style-type: none"> La base de données du projet est développée avant la fin de l'an 1 et mise à jour aux niveaux régional et national 	<ul style="list-style-type: none"> Base de données du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des pays riverains de partager les données nationales 	<ul style="list-style-type: none"> La base de données du projet sera développée et opérationnelle aux niveaux national et régional. Elle comprendra toutes les données et informations générées par les activités du projet (ADT, PAS, PAPAN-BVV, etc.). Les besoins de formation seront identifiés et des outils de formation développés et mis en œuvre dans les pays riverains
	<ul style="list-style-type: none"> L'étude de faisabilité de l'Observatoire régional du bassin de la Volta est achevée et approuvée par l'ABV à la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de l'UCP et l'ABV 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté de l'ABV d'établir l'Observatoire du bassin 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet appuiera l'étude de faisabilité de l'Observatoire du bassin de la Volta ainsi que les études thématiques sur les ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin
	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 2 études thématiques sur les ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta sont conduites avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports techniques et thématiques Rapports de l'UCP 	<ul style="list-style-type: none"> Inexistence ou difficile accès aux données et informations fiables 	
	<ul style="list-style-type: none"> Tous les acteurs participent aux activités du projet et ont accès aux rapports, publications et base de données du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Site Web, publications et Rapports du projet 	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du projet à soutenir adéquatement les cadres nationaux et régionaux de coordination et de communication requis 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats/activités du projet seront diffusés par le biais de publications, d'un site Web et bulletin d'information du projet, etc.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets de démonstration sont exécutés et leur réplication étudiée. Ils ont permis de réduire la pression sur l'environnement (Fin de l'an 4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Documents PAS/PAPN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites des projets de démonstration sélectionnés selon des critères qui maximisent la bonne compréhension des problèmes transfrontaliers de dégradation de l'eau et des sols • Volonté des acteurs clés de participer aux projets de démonstration 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois Projets de Démonstration (PD) seront exécutés sur des problématiques transfrontalières clés et devront à terme déboucher sur la mesure des indicateurs de réduction de pression sur l'environnement. Les leçons tirées de ces projets de démonstration seront intégrées dans le processus PAS/PAPN-BVV et un Plan de réplication sera développé et mis en œuvre
Niveau national :				
	<ul style="list-style-type: none"> • PAPN-BVV finalisés et endossés au niveau national à la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • PAPN-BVV publiés et largement diffusés • Rapports : UCP, PFN, CNMO, GEP • Rapports réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ABV et les pays ne participent pas pleinement et activement à la réussite du projet • L'ABV et les pays auront la capacité de mettre en œuvre les plans et stratégies de gestion développés • Financement approprié pour la mise en œuvre des plans et stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PAPN-BVV seront établis en collaboration avec les autorités nationales et l'ABV; puis intégrés dans les stratégies et plans nationaux
	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux problèmes transfrontaliers intersectoriels identifiés et Plan d'harmonisation sectoriel développé avec les secteurs concernés et intégrés dans le processus GIRE (Fin an 4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Rapports de réunions • Rapports nationaux GIRE 		<ul style="list-style-type: none"> • Pour s'assurer que les questions transfrontalières sont intégrées dans les processus nationaux GIRE d'harmonisation des plans sectoriels, les principales questions transfrontalières intersectorielles identifiées seront débattues avec toutes les structures sectorielles concernées, les comités nationaux GIRE et les autres acteurs (industries, ONG, communautés décentralisées, etc.) et, un plan d'harmonisation sera développé et adopté

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions nationales ont la capacité de mettre en œuvre le PAS et les PAPN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Modules de formation • Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des autorités nationales d'acquiescer la capacité de mettre en œuvre les plans et stratégies de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet identifiera et mettra en œuvre les programmes de formation spécifiques (principalement pour les parties prenantes et cadres techniques) en vue de faciliter la mise en œuvre du PAS et des PAPN-BVV
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du public au processus PAS/PAPN-BVV et leur rôle clairement présentés dans les documents PAS et PAPN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Groupes d'acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs clés de participer aux projets de démonstration 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan de participation du public sera développé et mis en œuvre pour assurer la participation de tous les acteurs clés aux activités du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions ont la capacité de gérer et d'assurer le suivi des données en appui à la mise en œuvre du PAS et PAPN-BVV et, de transférer les données à l'Observatoire ABV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Modules et rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des institutions nationales d'améliorer leurs capacités de gestion des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet développera et mettra en œuvre dans chaque pays, les outils de formation spécifiques à la gestion des données et base de données
	<ul style="list-style-type: none"> • Six projets de démonstration nationaux, y compris les arrangements de financement, sont développés à la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Fiches de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des pays riverains à préparer un bon document de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet appuiera le développement de six projets de démonstration nationaux, y compris les arrangements relatifs à leurs financements

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
1.1 Structures de gestion et de coordination du projet établies, y compris le Plan de suivi-évaluation du projet ainsi que les mécanismes de coopération avec les autres projets/initiatives	Structures de gestion du projet établies et opérationnelles avant la fin de l'an 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Unité de Coordination du Projet • Groupe des Experts du Projet • Points focaux nationaux • Comité de Pilotage du Projet • Comités nationaux de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des agences d'exécution • Contrats signés par le personnel • Actes de nomination • Rapports de l'UCP • Rapports de réunions • Autres documents produits par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays riverains ne participent pas pleinement et activement à la réussite du projet • Manque de financement additionnel et non contribution des pays riverains • Une répartition claire des responsabilités assurera la bonne mise en œuvre du projet • Volonté du pays d'accueil de procurer de l'espace physique et d'autres ressources à l'UCP • Volonté des gouvernements de procurer de l'espace aux activités des CNMO 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter toute confusion avec l'UCR existante (principalement celle de la CEDEAO), il est suggéré de remplacer l'UCR par l'UCP
	<ul style="list-style-type: none"> • Accords sur la mise en œuvre du projet signés par les pays riverains avant fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords signés 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de suivi-évaluation du projet finalisé, y compris les indicateurs de processus et de réduction de pression sur l'environnement (fin de l'an 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du projet à établir et mettre en œuvre le Plan de suivi-évaluation 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de suivi-évaluation du projet mis en œuvre et les indicateurs suivis 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi-évaluation 		

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de tous les projets et initiatives achevée et Plan de collaboration développé avant la fin de l'an 1 Liens et coopération établis avec d'autres projets au Sahel (notamment les projets FEM) et d'autres projets complémentaires dans la région avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des projets Rapports de réunions Rapports de réunions et ateliers Rapports d'avancement Rapports ou documents conjoints 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité du projet à soutenir efficacement les cadres nationaux et régionaux de coordination et de communication 	
1.2 Capacités de gestion durable des bassins versants internationaux (BVI) renforcées, y compris l'éducation, la formation et le développement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> Besoins de formation des institutions nationales en matière de gestion des BVI identifiés et Plan de formation développés et mis en œuvre avant la fin de l'an 2 Nombre de modules de formation, matériel de sensibilisation du public et autre matériel de formation sur la gestion des BVI développés et distribués avant la fin de l'an 2 Nombre d'ateliers nationaux de formation sur la gestion du BVI organisés avant la fin de l'an 3 Catégories et nombre de 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP Modules et matériel de formation Matériel de sensibilisation du public Rapports de réunions, ateliers et de formation Rapports de 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays et les acteurs clés ne veulent pas participer aux formations et campagnes de sensibilisation Capacité du projet à développer et mettre en œuvre les outils de formation 	

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	cadres formés dans les institutions clés avant la fin de l'an 3	réunions, ateliers et de formation		
1.3 Les parties prenantes participent activement à la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> Plan de participation du public préparé avant la fin de l'an 1 et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de participation Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des acteurs clés de participer aux activités du projet Volonté des autorités nationales d'institutionnaliser la participation des acteurs 	
	<ul style="list-style-type: none"> Besoin de formation pour la participation des acteurs aux activités du projet (principalement les processus ADT, PAS et PAPAN-BVV) identifiés et, Plan de formation au niveau national développé et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP Modules de formation Rapports de formation 		
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et catégories d'acteurs participant au processus ADT, PAS, PAPAN-BVV et autres activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP Groupes d'acteurs locaux 		
1.4 Stratégie et mécanismes de production de données et d'échange d'informations développés, y compris : (i) études thématiques; (ii) développement de la base de données et du site Web du projet, et (iii) développement de modèles hydrologiques et hydrodynamiques	<ul style="list-style-type: none"> Données et informations disponibles au niveau national inventoriées et analysées, et lacunes identifiées avant la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports : UCP, PFN, CNMO, GEP, et autres rapports techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité du projet à soutenir efficacement les cadres nationaux et régionaux de coordination et de communication Fiabilité des données Volonté des autorités nationales de partager les données et informations nationales 	

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de formation pour la gestion des données identifiés et, modules de formation développés et mis en œuvre dans chaque pays avant la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Modules de formation • Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des institutions nationales de partager leurs capacités de gestion et de suivi des données 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du projet développée (avant la fin de l'an 1) et mise à jour aux niveaux national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilité des données • Volonté des autorités nationales de partager les données et informations nationales 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Données et informations pertinentes collectées et suivies dans tous les pays, et intégrées dans les processus ADT, PAS et PAPN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Documents ADT, PAS et PAPN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilité des données • Volonté des autorités nationales de partager les données et informations nationales 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles hydrologiques et hydrodynamiques développés et opérationnels avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports techniques • Rapports de l'UCP 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence ou accès difficile aux données fiables 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 études thématiques sont conduites sur les ressources en eau et les ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta (avant la fin de l'an 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports techniques et thématiques • Rapports de l'UCP 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence ou difficile accès aux données et informations fiables 	

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité de l'Observatoire régional du bassin de la Volta achevée et approuvée par l'ABV à la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet et de l'ABV 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web du projet développé (avant la fin de l'an 1) et entretenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du projet à développer et entretenir un site Web 	

Résultats correspondant à l'Objectif n° 2 : Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
2.1 L'ABV est doté d'outils de gestion développés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> • ABV et Comité technique du bassin de la Volta en place, avec un plan de travail concret incorporant le PAS et les PAPAN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail et rapports de l'ABV • Documents PAS/PAPAN-BVV et autres rapports de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des autorités nationales d'établir un mécanisme de coordination régionale pour la gestion durable du bassin versant de la Volta 	<ul style="list-style-type: none"> • Un Comité technique du bassin de la Volta (CTBV) est déjà établi par les six pays riverains (juillet 2004)
2.2 Convention pour la gestion durable du bassin versant de la Volta ratifiée et entrée en force	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer sur l'importance de la ratification de la Convention lors des réunions de projet • Convention ratifiée par les pays riverains 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet et de l'ABV • Rapports de réunions • Document ratifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 4 pays sur 6 doivent ratifier la Convention avant qu'elle n'entre en vigueur • Volonté des autorités nationales d'établir un mécanisme régional de coordination pour la gestion durable du bassin versant de la Volta 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention préparée et signée par les six pays le 19 janvier 2007 • La Convention a été ratifiée par deux pays (Burkina Faso et Mali)
2.3 Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) mise à jour et finalisée	<ul style="list-style-type: none"> • ADT finale endossée par le Comité de Pilotage du Projet à la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> • ADT publiée et largement diffusée • Rapports de réunions et ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays riverains et l'ABV ne participent pas pleinement et activement, aux activités du projet 	
2.4 Programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion intégrée du bassin versant de la Volta développé y compris, l'identification des investissements concrets requis pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • PAS disponible et approuvé par le CPP à la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • PAS publié et largement diffusé • Rapports réunions : UCP, GEP et CPP 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ABV et les pays riverains auront la capacité de mettre en œuvre les plans et stratégies de gestion • Financement des plans et stratégies • Capacité du projet de soutenir efficacement les cadres nationaux et régionaux de coordination et de communication 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de financement de la mise en œuvre du PAS développée avant la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports réunions : UCP, GEP et CNMO 		
	<ul style="list-style-type: none"> • PAS endossé au niveau ministériel (ministres de l'eau et de l'environnement) à la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de réunions ministérielles, UCP, GEP 		

Résultats correspondant à l'Objectif n° 2 : Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> L'ABV intègre le PAS dans son plan de travail en tant que mécanisme de mise en œuvre de la Convention à la fin de l'an 4 Ensemble d'indicateurs pertinents et Plan de suivi-évaluation développés et approuvés aux niveaux régional et national avant la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de l'ABV et de l'UCP Rapports de l'UCP et du GEP Rapports thématiques Rapports de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays participants et les acteurs apprécieront les avantages des indicateurs de développement du bassin Volonté des autorités nationales d'intégrer les problèmes environnementaux transfrontaliers dans la GIRE et les plans sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet appuiera l'établissement de l'Observatoire du bassin de la Volta à travers le développement d'indicateurs et du processus de leur monitoring Le processus des PAPN-BVV facilitera l'intégration des problèmes environnementaux transfrontaliers dans la GIRE et les plans sectoriels au niveau national
2.5 Les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV (PAPN-BVV) de restauration et maintien des écosystèmes des portions nationales du bassin sont développés.	<ul style="list-style-type: none"> PAPN-BVV finalisés et endossés au niveau national à la fin de l'an 4 Stratégie de financement de la mise en œuvre des PAPN-BVV développée avant la fin de l'an 4 PAPN-BVV développés en harmonie avec les processus GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> PAPN-BVV publiés et largement distribués Rapports de l'UCP, du GEP et des CNMO Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP Rapports de réunions Rapports GIRE nationaux 		
2.6 Mesures d'harmonisation des plans sectoriels nationaux avec le PAS et les PAPN-BVV en place	<ul style="list-style-type: none"> Principaux problèmes sectoriels de l'ADT évalués actions sectorielles à inclure dans les PAPN-BVV identifiées avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP Rapports de réunions Rapports GIRE nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des autorités locales d'intégrer les problèmes environnementaux transfrontaliers dans la GIRE et les plans sectoriels 	
2.7 Capacités des gouvernements à mettre en œuvre des politiques et stratégies qui traitent les priorités PAS/PAPN-BVV renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Besoins de formation pour l'implémentation du PAS et des PAPN-BVV identifiés et, module de formation développés et mis en œuvre au niveau de chaque pays avant la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP Modules et rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des autorités nationales d'acquiescer les capacités adéquates de mise en œuvre des plans et stratégies de gestion 	

Résultats correspondant à l'Objectif n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
3.1 Trois projets de démonstration mis en œuvre avec succès	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'accord pour la mise en œuvre des projets de démonstration signés avec les pays riverains avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'accord signés 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites des projets de démonstration sélectionnés selon des critères qui maximisent la bonne compréhension des problèmes transfrontaliers de dégradation de l'eau et des sols • Volonté des acteurs clés de participer aux projets de démonstration 	<ul style="list-style-type: none"> • Une phase de démarrage est recommandée pour chaque projet de démonstration • Pendant la phase de démarrage, chaque projet de démonstration sera révisé (cadre logique, activités, budget, Plan de suivi-évaluation et plan de travail)
	<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets de démonstration sont exécutés et leur répliation étudiée avant la fin de l'an 3. Ils ont permis de réduire la pression sur l'environnement (voir le cadre logique des projets de démonstration) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Leçons tirées des 3 projets de démonstration documentées et incorporées dans les documents PAS et PAPN-BVV avant la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP • Documents PAS/PAPN-BVV 		
3.2 Six projets de démonstration nationaux sont préparés et prêts à être soumis aux partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de six projets de démonstration préparés et approuvés aux niveaux régional et national avant la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents des projets de démonstration • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays riverains ou l'ABV ne participent pas pleinement ou activement aux projets de démonstration 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de financement pour la mise en œuvre des 6 projets de démonstration développée et approuvée aux niveaux régional et national avant la fin de l'an 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP 		

Résultats correspondant à l'Objectif n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
3.3 Plan de répliation des projets de démonstration développé	<ul style="list-style-type: none"> Plan de répliation des projets de démonstration développé, approuvé par les six pays et incorporé dans le PAS avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de répliation Rapports : UCP, PFN, CNMO et GEP 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays riverains ou l'ABV ne participent pas activement aux projets de démonstration 	

8.2 Annexe B : Activités et plan de travail

Annexe B-1: Détail des activités et du plan de travail correspondant à l'Objectif spécifique n° 1

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta		2008				2009				2010				2011				12	
Code	Activités	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	
R1.1: Structures de gestion et de coordination du projet établies, y compris le Plan de suivi-évaluation du projet ainsi que les mécanismes de coopération avec les autres projets/initiatives concernées																			
A1.1.1.	• Etablir l'Unité de Coordination du Projet	X	X																
A1.1.2.	• Préparer et signer des accords avec les gouvernements pour la mise en œuvre de l'ensemble du projet		X																
A1.1.3.	• Etablir le Comité de Pilotage du Projet		X																
A1.1.4.	• Nommer les points focaux nationaux du projet		X	X															
A1.1.5.	• Etablir les comités nationaux de mise en œuvre du projet		X																
A1.1.6.	• Etablir le Groupe des Experts du Projet		X																
A1.1.7.	• Développer et mettre en œuvre le Plan de suivi-évaluation du projet	X	X		X		X		X		X		X		X		X		X
A1.1.8.	• Analyser tous les projets/initiatives nationaux et régionaux et développer un plan de collaboration		X	X															
A1.1.9.	• Identifier les liens, établir et mettre en œuvre les accords de coopération avec : le projet GEMCG, les projets FEM et autres projets dans la sous-région		X	X															
A1.1.10.	• Préparer le rapport de démarrage	X	X																
A1.1.11.	• Soumettre le rapport de démarrage au Comité de pilotage pour approbation		X																
A1.1.12.	• Formation des coordinateurs nationaux et PFNO sur les processus ADT/PAS			X															
A1.1.13.	• Documenter la mise en œuvre du projet: communication des résultats à travers des publications, des rapports régionaux et internes, le bulletin d'information et le site Web du projet	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R1.2: Capacités de gestion durable des bassins versants internationaux (BVI) renforcées, y compris l'éducation, la formation, le développement institutionnel																			
A1.2.1.	• Préparer la matrice des institutions nationales impliquées dans la gestion du bassin de la Volta, analyser leurs mandats et capacités			X	X														
A1.2.2.	• Identifier et prioriser les besoins de formation des institutions nationales en matière de gestion de BVI			X	X														
A1.2.3.	• Développer des modules et autres matériels de formation sur la gestion de BVI					X													
A1.2.4.	• Préparer les plans nationaux de formation des cadres des institutions clés					X													
A1.2.5.	• Organiser des sessions nationales de formation sur la gestion de BVI (1 session par pays)					X													
R1.3: Les parties prenantes participent activement à la mise en œuvre du projet																			
A1.3.1.	• Préparer et analyser la matrice des parties prenantes : principaux mandats et activités, liens avec la gestion du bassin de la Volta et, capacités de gestion de BVI			X	X														
A1.3.2.	• Identifier et prioriser les besoins de formation pour la participation des parties prenantes aux activités du projet			X	X														

Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta																			
Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12	
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	
A1.3.3.	• Développer le Plan de participation du public en se basant sur les résultats de A1.3.1 et A1.3.2				X														
A1.3.4.	• Développer des modules de formation et autres matériels de sensibilisation pour la formation des parties prenantes et l'organisation de campagnes de communication sur la gestion de BVI					X													
A1.3.5.	• Développer des plans de sensibilisation et de formation des parties prenantes					X													
A1.3.6.	• Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la gestion de BVI en se basant sur les résultats de A1.3.3 (1 campagne par pays)					X													
A1.3.7.	• Soutenir et co-organiser dans les pays riverains, les événements internationaux sur la gestion des ressources en eau et celle de l'environnement			X		X			X		X		X		X		X		X
R1.4: Stratégie et mécanismes production de données et d'échange d'informations développés, y compris : (i) études thématiques; (ii) développement de la base de données et du site Web du projet, et (iii) développement de modèles hydrologiques et hydrodynamiques																			
A1.4.1.	• Inventaire et analyse des données et des informations existantes (usage de l'eau, données environnementales, sociales et économiques) aux niveaux national et régional, et pertinentes pour la résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta				X	X													
A1.4.2.	• Identifier et prioriser les besoins de formation des institutions nationales en matière de gestion des données				X	X													
A1.4.3.	• Développer des modules de formation sur la gestion des données et ce, en utilisant les résultats de A1.4.1 et A1.4.2					X													
A1.4.4.	• Développer les plans nationaux de formation sur la gestion des données					X													
A1.4.5.	• Organiser des sessions de formation sur la gestion des données (1 session par pays)							X											
A1.4.6.	• Développer et rendre opérationnelle la base de données du projet aux niveaux national et régional			X	X	X		X		X		X		X		X		X	X
A1.4.7.	• Mettre en place un mécanisme de circulation de l'information aux niveaux national et régional				X	X	X												
A1.4.8.	• Collecter et analyser les données et informations pertinentes et mettre à jour régulièrement la base de données du projet		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A1.4.9.	• Développer des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et de la zone côtière en aval							X	X	X									
A1.4.10.	• Conduire une étude thématique sur les écoulements à l'intérieur du bassin									X	X	X							
A1.4.11.	• Conduire une étude thématique sur les relations entre le bassin de la Volta et la zone côtière en aval en se basant sur le concept ICRM									X	X	X							
A1.4.12.	• Organiser une conférence scientifique en collaboration avec UNESCO																X		
A1.4.13.	• Développer et actualiser régulièrement le site Web du projet		X	X	X		X	X		X		X		X		X		X	X
A1.4.14.	• Conduire une étude sur l'établissement de l'Observatoire du bassin de la Volta												X	X	x				

Annexe B-2: Détail des activités et du plan de travail correspondant à l'Objectif n° 2

Résultats correspondant à l'Objectif n° 2 : Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval																		
Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1
R2.1: L'ABV est doté d'outils de gestion développés par le projet (pour information seulement)																		
A2.1.1.	• Insérer le PAS et les PAPN-BVV dans le plan de travail de l'ABV (pour information seulement)																	
R2.2: Convention pour la gestion durable du bassin versant de la Volta ratifiée et entrée en force (pour information seulement)																		
A2.2.1.	• Plaidoyer sur l'importance de la ratification de la Convention lors de différentes rencontres (pour information seulement)																	
R2.3: Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) mise à jour et actualisée																		
A2.3.1.	• Rassembler les documents, données et informations nationaux et régionaux et, actualiser l'analyse de la situation			X	X													
A2.3.2.	• Evaluer le document de l'ADT préliminaire et identifier les faiblesses			X														
A2.3.3.	• Organiser 6 ateliers nationaux avec les acteurs et les institutions nationales (discussion sur la problématique ADT)				X	X												
A2.3.4.	• Actualiser et finaliser le document d'analyse diagnostique transfrontalière					X	X	X	X									
A2.3.5.	• Organiser l'atelier de travail régional de validation de l'ADT avec les institutions et acteurs nationaux, régionaux et internationaux									X								
A2.3.6.	• Soumettre le document de l'ADT au CCP pour approbation										X							
R2.4: Programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion intégrée du bassin versant de la Volta développé y compris, l'identification des investissements concrets requis pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires																		
A2.4.1.	• Organiser l'atelier régional de démarrage du processus PAS avec les institutions et acteurs nationaux, régionaux et internationaux					X												
A2.4.2.	• Organiser 6 ateliers nationaux de démarrage du PAS avec les institutions et acteurs nationaux						X											
A2.4.3.	• Préparer le document du Programme d'action stratégique							X	X	X	X	X	X					
A2.4.4.	• Préparer le guide de mise en œuvre du PAS												X	X				
A2.4.5.	• Développer le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAS												X	X				
A2.4.6.	• Développer la stratégie de financement à long terme du PAS													X	X			
A2.4.7.	• Organiser un atelier de travail régional de validation du PAS avec les institutions et acteurs nationaux, régionaux et internationaux														X	X		
A2.4.8.	• Soumettre le document PAS au CPP pour approbation																X	
A2.4.9.	• Organiser une réunion des ministres chargés de l'eau et de l'environnement pour l'endossement du document du PAS																X	
A2.4.10.	• Insérer le PAS dans le plan de travail de l'ABV																X	
R2.5: Les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV (PAPN-BVV) de restauration et maintien des écosystèmes des portions nationales du bassin sont développés																		
A2.5.1.	• Organiser 6 ateliers nationaux de lancement du processus d'élaboration des PAPN-BVV												X					

Résultats correspondant à l'Objectif n° 2 : Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval																				
Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12		
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1		
A2.5.2.	• Préparer les PAPN-BVV											X	X	X	X					
A2.5.3.	• Préparer le guide de mise en œuvre des PAPN-BVV															X				
A2.5.4.	• Développer le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAPN-BVV															X				
A2.5.5.	• Développer la stratégie de financement à long terme des PAPN-BVV																X			
A2.5.6.	• Organiser des ateliers nationaux de validation des PAPN-BVV																		X	
A2.5.7.	• Soumettre le PAPN-BVV de chaque pays aux autorités nationales pour endossement																			X
R2.6: Mesures d'harmonisation des plans sectoriels nationaux avec le PAS et les PAPN-BVV en place																				
A2.6.1.	• Evaluation sectorielle des principales questions ADT et identification des actions sectorielles à inclure dans les PAPN-BVV																X	X	X	
R2.7: Capacités des gouvernements à mettre en œuvre des politiques et stratégies qui traitent les priorités PAS/PAPN-BVV renforcées																				
A2.7.1.	• Identifier les besoins de formation pour la mise en œuvre des PAS/PAPN-BVV (niveau national)																X	X		
A2.7.2.	• Développer des modules de formation sur la mise en œuvre des PAS/PAPN-BVV en se basant sur les résultats de A2.7.1																	X		
A2.7.3.	• Préparer les plans de formation des partenaires nationaux sur la mise en œuvre des PAS/PAPN-BVV																	X		
A2.7.4.	• Organiser des sessions de formation de haut niveau sur la mise en œuvre des PAS/PAPN-BVV (1 session par pays)																		X	X

Annexe B-3: Détail des activités et du plan de travail correspondant à l'Objectif n° 3

Résultats correspondant à l'Objectif n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta																			
Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12	
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	
R3.1: 3 Projets de démonstration mis en œuvre avec succès																			
A3.3.1.	• Identifier et signer des mémorandums d'accord avec des partenaires sur la mise en œuvre des projets de démonstration		X	X															
A3.3.2.	• Actualiser les documents des 3 projets de démonstration (cadre logique, activités, budget, Plan du suivi-évaluation et plan de travail) et préparer le Rapport de démarrage de chaque projet de démonstration		X	X	X														
A3.3.3.	• Mettre en œuvre le projet de démonstration n° 1: Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique		X	X	X	X	X	X	X	X	X								
A3.3.4.	• Mettre en œuvre le projet de démonstration n° 2: Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin)		X	X	X	X	X	X	X	X	X								
A3.3.5.	• Mettre en œuvre le projet de démonstration n° 3: Restauration et protection des écosystèmes forestiers riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana)		X	X	X	X	X	X	X	X	X								
A3.3.6.	• Evaluer la mise en œuvre des trois projets de démonstration						X					X							
A3.3.7.	• Documenter les leçons tirées des trois projets de démonstration et les incorporer dans les documents PAS et PAPN-BVV												X	X					
R3.2: Six projets de démonstration nationaux sont préparés et prêts à être soumis aux partenaires financiers																			
A3.2.1.	• Développer six projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ADT et du PAS																	X	X
A3.2.2.	• Soumettre les six projets de démonstration nationaux aux pays riverains pour approbation																	X	
A3.2.3.	• Développer le plan de financement des projets de démonstrations																	X	X
R3.3: Plan de réplication des projets de démonstration développé																			
A3.3.1.	• Développer le plan de réplication des projets de démonstration											X	X	X					
A3.3.2.	• Soumettre le plan de réplication aux pays riverains pour approbation													X					
A3.3.3.	• Incorporer le plan de réplication dans le PAS													X	X	X			

8.3 Annexe C : Budget du projet révisé

Ligne budgétaire du PNUE		Budget par composante/activité				Budget par année				
		1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
		US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
10	Personnel du projet									
1100	Personnel h/m (par titre et grade)									
1101	Coordonateur régional de projet 48 (h/m)	231 817	231 817	231 817	695 450	184 638	163 638	170 184	176 991	695 450
1102	Chargé des la Science et de la Communication 48 (h/m)	170 342	170 342	170 342	511 026	149 542	115 801	120 433	125 250	511 026
1199	Sous-Total	402 159	402 159	402 159	1 206 477	334 180	279 439	290 617	302 241	1 206 477
1200	Consultants h/m (Description des activités et services)									
1201	Contrat de consultation pour les membres du Groupe des Experts du Projet	128 000	128 000	128 000	384 000	96 000	96 000	96 000	96 000	384 000
1202	Consultants pour le sous-résultat R1.1:	4 800			4 800	4 800	0	0	0	4 800
1203	Consultants pour le sous-résultat R1.2	25 600	0	0	25 600	25 600	0	0	0	25 600
1204	Consultants pour le sous-résultat R1.3	38 800	0	0	38 800	38 800	0	0	0	38 800
1205	Consultants pour le sous-résultat R1.4	127 000			127 000	112 300	500	13 700	500	127 000
1206	Consultants pour le sous-résultat R2.3		53 600		53 600	44 800	8 800	0	0	53 600
1207	Consultants pour le sous-résultat R2.4		60 800		60 800	0	15 840	29 120	15 840	60 800
1208	Consultants pour le sous-résultat R2.5		115 200		115 200	0	23 760	31 680	59 760	115 200
1209	Consultants pour le sous-résultat R2.6		26 400		26 400	0	0	0	26 400	26 400
1210	Consultants pour le sous-résultat R2.7		12 000		12 000	0	0	0	12 000	12 000
1211	Consultants pour le sous-résultat R3.1			13 200	13 200	0	0	13 200	0	13 200
1212	Consultants pour le sous-résultat R3.2			39 600	39 600	0	0	0	39 600	39 600
1213	Consultants pour le sous-résultat R3.3			6 400	6 400	0	0	4 400	2 000	6 400
1299	Sous-Total	324 200	396 000	187 200	907 400	322 300	144 900	188 100	252 100	907 400
1300	Personnel administrative h/m (Titre/grade)									
1301	Assistant Administratif 44 (h/m)	13 148	13 148	13 148	39 444	6 720	10 483	10 903	11 339	39 444
1302	Secrétaire bilingue 44 (h/m)	12 365	12 365	12 365	37 096	6 320	9 859	10 254	10 664	37 096
1399	Sous-Total	25 514	25 514	25 514	76 541	13 040	20 342	21 156	22 002	76 541
1400	Volontaires h/m									

Ligne budgétaire du PNUE		Budget par composante/activité				Budget par année				
		1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
		US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
1499	Sous-Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1600	Voyages officiels (personnel du projet)									
1601	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R1.1	50 000			50 000	35 000	15 000	0	0	50 000
1602	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R1.2	10 000			10 000	0	10 000	0	0	10 000
1603	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R1.3	10 000			10 000	0	10 000	0	0	10 000
1604	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R1.4	5 000			5 000	0	0	5 000	0	5 000
1605	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R2.3		8000		8 000	8000	0	0	0	8 000
1606	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R2.4		28000		28 000	0	18000	10000	0	28 000
1607	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R2.5		24000		24 000	0	0	8000	16000	24 000
1608	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R2.6		10000		10 000	0	0	0	10000	10 000
1609	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R2.7		10000		10 000	0	0	0	10000	10 000
1610	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R3.1			38000	38 000	18000	15000	5000	0	38 000
1611	Voyages de l'UCP dans le cadre du résultat R3.2			10000	10 000	0	0	0	10000	10 000
1612	Participation aux rencontres régionales et internationales	10000	10000	10000	30 000	7500	7500	7500	7500	30 000
1699	Sous-Total	85 000	90 000	58 000	233 000	68 500	75 500	35 500	53 500	233 000
1999	Total de la ligne budgétaire	836 873	913 673	672 873	2 423 418	738 020	520 181	535 373	629 844	2 423 418
20	Sous-contrats									
2100	Sous-contrats (MoU's/LA's pour les agences de l'ONU Collaborant avec le projet)									
2199	Sous-Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2200	Sous-contrat (MoU's/LA's pour les Organisations sans profit appuyées par le projet)									
2201	Mémorandum d'accord avec le Gouvernement du Benin	12 167	12 167	12 167	36 500	8 375	9 375	9 375	9 375	36 500
2202	Mémorandum d'accord avec le Gouvernement du Burkina Faso	12 167	12 167	12 167	36 500	8 375	9 375	9 375	9 375	36 500
2203	Mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire	12 167	12 167	12 167	36 500	8 375	9 375	9 375	9 375	36 500
2204	Mémorandum d'accord avec le Gouvernement du Ghana	12 167	12 167	12 167	36 500	8 375	9 375	9 375	9 375	36 500

Ligne budgétaire du PNUE		Budget par composante/activité				Budget par année				
		1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
		US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
2205	Mémorandum d'accord avec le Gouvernement du Mali	12 167	12 167	12 167	36 500	8 375	9 375	9 375	9 375	36 500
2206	Mémorandum d'accord avec le Gouvernement du Togo	12 167	12 167	12 167	36 500	8 375	9 375	9 375	9 375	36 500
2207	Mémorandum d'accord avec le partenaire identifié pour le projet de démonstration 1	0	0	110 100	110 100	44 040	22 020	22 020	22 020	110 100
2208	Mémorandum d'accord avec le partenaire identifié pour le projet de démonstration 2	0	0	254 700	254 700	101 880	50 940	50 940	50 940	254 700
2209	Mémorandum d'accord avec le partenaire identifié pour le projet de démonstration 3	0	0	263 400	263 400	105 360	52 680	52 680	52 680	263 400
2210	Mémorandum d'accord avec LTHE/AMMA	20 000	20 000	20 000	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
2211	LOA avec UCC Water	17 000	17 000	17 000	51 000	12 750	12 750	12 750	12 750	51 000
2212	MOA avec les organisations internationales, y compris les projets FEM du Sahel	25 000	25 000	25 000	75 000	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
2299	Sous-Total	135 000	135 000	763 200	1 033 200	348 030	228 390	228 390	228 390	1 033 200
2300	Sous-contrat avec des prestataires de services									
2399	Sous-Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2999	Total de la ligne budgétaire	135 000	135 000	763 200	1 033 200	348 030	228 390	228 390	228 390	1 033 200
30	Formation									
3100	Bourses (rémunération/cotisation, voyages etc)									
3199	Sous-Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3200	Group training (study tours, field trips, workshops, seminars, etc) (give title)									
3201	Organiser des sessions nationales de formation sur la gestion de BVI (1 session par pays)	60 000	0	0	60 000	0	60 000	0	0	60 000
3202	Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la gestion de BVI (1 session par pays)	30 000	0	0	30 000	0	30 000	0	0	30 000
3203	Co-organiser la célébration dans les pays riverains, d'événements internationaux sur l'eau et l'environnement	40 000	0	0	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
3204	Organiser des sessions de formation sur la gestion des données (1 session par pays)	30 000	0	0	30 000	0	30 000	0	0	30 000

Ligne budgétaire du PNUÉ	Budget par composante/activité				Budget par année				
	1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
3205 Organiser des sessions de formation de haut niveau sur la mise en œuvre des PAS/PAPN-BVV (1 session par pays)	0	48 000	0	48 000	0	0	0	48 000	48 000
3206 Formation des coordinateurs nationaux et de leurs assistants sur les processus ADT/PAS	48 000	0	0	48 000	48 000	0	0	0	48 000
3299 Sous-Total	208 000	48 000	0	256 000	58 000	130 000	10 000	58 000	256 000
3300 Réunion/Conférence									
3301 5 réunions du comité de pilotage	65 000	65 000	65 000	195 000	39 000	39 000	39 000	78 000	195 000
3302 Organiser une conférence scientifique en collaboration avec UNESCO	8173	8173	8173	24520	0	0	0	24520	24520
3303 Ateliers dans le cadre du sous-résultat R2.3	0	87 000	0	87 000	42 000	45 000	0	0	87 000
3304 Ateliers dans le cadre du sous-résultat R2.4	0	172 000	0	172 000	0	87 000	0	85 000	172 000
3305 Ateliers dans le cadre du sous-résultat R2.5	0	42 000	0	42 000	0	0	42 000	0	42 000
3306 Ateliers dans le cadre du sous-résultat R2.6	0	36 000	0	36 000	0	0	0	36 000	36 000
3307 Ateliers dans le cadre du sous-résultat R3.2 et 33	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3399 Sous-Total	73 173	410 173	73 173	556 520	81 000	171 000	81 000	223 520	556 520
3999 Total de la ligne budgétaire	281 173	458 173	73 173	812 520	139 000	301 000	91 000	281 520	812 520
40 Equipements et bureaux									
4100 Bureautiques (articles de montant inférieur à \$1,500 par exemple)									
4101 Fournitures de bureau (y compris encre pour imprimantes, fax et photocopieuse)	5 000	5 000	5 000	15 000	3 750	3 750	3 750	3 750	15 000
4102 Bibliothèque	3 000	3 000	3 000	9 000	4 500	4 500	0	0	9 000
4103 Logiciel informatique	4 000	0	0	4 000	3 000	500	500	0	4 000
4199 Sous-Total	12 000	8 000	8 000	28 000	11 250	8 750	4 250	3 750	28 000
4200 Equipement informatique et de bureau (ordinateur, bureaux, etc)									
4201 Ordinateurs (y compris 2 ordinateurs portables)	12 000	12 000	12 000	36 000	36 000	0	0	0	36 000
4202 Equipement de bureaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4203 Caméra numérique/Vidéo	700	700	700	2 100	2 100	0	0	0	2 100
4299 Sous-Total	12 700	12 700	12 700	38 100	38 100	0	0	0	38 100
4300 Locaux (location, maintenance									

Ligne budgétaire du PNUE		Budget par composante/activité				Budget par année				
		1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
		US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
de bureaux, etc)										
4301	Maintenance de bureaux	2 000	2 000	2 000	6 000	1 500	1 500	1 500	1 500	6 000
4399	Sous-Total	2 000	2 000	2 000	6 000	1 500	1 500	1 500	1 500	6 000
4999	Total de la ligne budgétaire	26 700	22 700	22 700	72 100	50 850	10 250	5 750	5 250	72 100
50	Divers									
5100	Utilisation et maintenance des équipements (voir exemple)									
5101	Location/maintenance des équipements informatiques.	1 000	2 000	2 000	5 000	0	2 000	2 000	1 000	5 000
5102	Location/maintenance des photocopieurs	1 000	1 000	1 000	3 000	0	1 000	1 000	1 000	3 000
5103	Réparation/maintenance de véhicules et assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5104	Location/maintenance d'autres équipements de bureau	1 000	1 000	1 000	3 000	0	1 000	1 000	1 000	3 000
5105	Location de salle de conférence	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5199	Sous-Total	3 000	4 000	4 000	11 000	0	4 000	4 000	3 000	11 000
5200	Rapportage (publications, cartes, revues, impression, etc)									
5201	Documenter la mise en œuvre du projet: communication des résultats à travers des publications, des rapports régionaux et internes, le bulletin d'information et le site Web du projet	100 000	180 000	70 000	350 000	70 000	90 000	90 000	100 000	350 000
5202	Documenter les leçons tirées des trois projets de démonstration et les incorporer dans les documents PAS et PAPN-BVV	0	0	20 000	20 000	0	0	20 000	0	20 000
5299	Sous-Total	100 000	180 000	90 000	370 000	70 000	90 000	110 000	100 000	370 000
5300	Divers (communications, port, affranchissements fret, transits, etc)									
5301	Communication	10 000	20 000	20 000	50 000	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000
5302	Audit	25 000	20 000	20 000	65 000	0	25 000	0	40 000	65 000
5303	Imprévis	4 040	5 000	5 000	14 040	3 510	3 510	3 510	3 510	14 040
5399	Sous-Total	39 040	45 000	45 000	129 040	16 010	41 010	16 010	56 010	129 040
5400	Hospitalité									

Ligne budgétaire du PNUE	Budget par composante/activité				Budget par année				
	1	2	3	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
5499 Sous-Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5500 Evaluation (consultants Honoraires/Voyages/ DSA, support administratif, etc.)									
5501 Evaluation de la mise en œuvre des 3 projets de démonstration	0	0	30 000	30 000	0	10 000	20 000	0	30 000
5502 Evaluation de l'ensemble du projet	20 000	30 000	20 000	70 000	0	30 000	0	40 000	70 000
5599 Sous-Total	20 000	30 000	50 000	100 000	0	40 000	20 000	40 000	100 000
5999 Total de la ligne budgétaire	162 040	259 000	189 000	610 040	86 010	175 010	150 010	199 010	610 040
TOTAL	1 441 786	1 788 546	1 720 946	4 951 278	1 361 910	1 234 831	1 010 523	1 344 014	4 951 278
Gestion du projet par l'UNOPS (8%)	115 343	143 084	137 676	396 102	108 953	98 787	80 842	107 521	396 102
GRAND TOTAL	1 557 129	1 931 630	1 858 622	5 347 380	1 470 863	1 333 618	1 091 364	1 451 535	5 347 380

8.4 Annexe D : Cadre logique, activités, plan de travail et budget (projets de démonstration)

Annexe D-1a : Cadre logique du projet de démonstration # PD1 : Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique (Burkina Faso-Mali)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
Objectif global du projet : prévenir/atténuer les risques d'inondation dans le bassin versant du Sourou par le biais d'un système de gestion conjointe par les deux pays riverains, le Mali et le Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> Les réseaux hydrométriques et pluviométriques sont renforcés et optimisés avant la fin de l'an 1, et les données associées collectées, analysées et publiées annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Rapports d'installation des stations Rapports techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> Les outils d'atténuation des impacts des crues et d'amélioration de la gestion de la vallée du Sourou, y compris le barrage de Léry, sont développés et mis en œuvre avant la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Rapports du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> La Convention de gestion conjointe de la vallée du Sourou est préparée et signée par les deux pays avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Convention signée Rapports du projet Rapport des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des autorités nationales d'établir un mécanisme de coordination conjointe pour la gestion durable de la vallée du Sourou 	
Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 1 : Améliorer la gestion des données hydrométriques, la caractérisation des processus hydrologiques et la gestion du barrage de Léry				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
1.1 Structure de gestion du projet de démonstration établie, y compris les mécanismes de coopération avec les institutions nationales	<ul style="list-style-type: none"> Structure de gestion du projet de démonstration en place et opérationnelle avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN Contrats signés par le personnel Actes de nomination Rapports de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Les deux pays ne participent pas pleinement et activement, ce qui compromet la réussite du projet 	
	<ul style="list-style-type: none"> Convention de collaboration préparée et signée avec la DNH (Mali) et la DGRE (Burkina Faso) avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Conventions signées 		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
1.2 Réseaux hydrométrique et pluviométrique de la vallée du Sourou et mécanismes de gestion et de publication des données renforcés	<ul style="list-style-type: none"> Stations hydrométriques et pluviométriques installées, réhabilitées ou équipées pour la télétransmission de données et opérationnelles avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de projet Rapports d'installation des stations 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> Les bases de données hydrométriques et pluviométriques sont régulièrement mises à jour 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> Données hydrométriques et pluviométriques analysées et publiées annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
1.3 Caractérisation des processus hydrologiques et gestion du barrage de Léry améliorées	<ul style="list-style-type: none"> Modèle hydrologique pour les fleuves Mouhoun et Sourou développé et approprié par les cadres techniques des deux pays avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Rapports de formation Modèle hydrologique 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-modèle du modèle de l'ensemble du bassin versant de la Volta (Objectif 1 pour tout le bassin versant de la Volta)
	<ul style="list-style-type: none"> Système d'alerte à la crue développé, validé et approprié par les cadres techniques des deux pays avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures pour atténuer les impacts des crues et améliorer la gestion du barrage de Léry définies sur la base de l'analyse des scénarios probables (avant la fin de l'an 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Rapports du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> Impacts des crues évalués, comparés à une situation de référence et documentés avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux 	
Résultats correspondant à l'Objectif spécifique n° 2 : Etablir une Convention cadre pour la gestion conjointe de la vallée du fleuve Sourou				
2.1 Convention pour la gestion conjointe de la vallée du Sourou préparée et signée	<ul style="list-style-type: none"> Convention préparée et signée par les deux pays avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> Convention signée 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des autorités nationales d'établir un mécanisme de 	

Annexe D-1 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD 1)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
2.2 Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Convention établi	<ul style="list-style-type: none"> • Comité bilatéral établi et opérationnel avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de réunions • Rapports du projet • Actes de nomination 	coordination conjointe de la gestion durable de la vallée du Sourou	

Annexe D-1b: Détail des activités et du plan de travail correspondant au projet de démonstration # PD1 : Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique (Burkina Faso-Mali)

Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1
Résultats correspondant à l'Objective n° 1 : Améliorer la gestion des données hydrométriques, la caractérisation des processus hydrologiques et la gestion du barrage de Léry																		
R1.1: Structure de gestion du projet de démonstration établie, y compris les mécanismes de coopération avec les institutions nationales																		
A1.1.1.	• Etablir les unités de gestion du projet de démonstration au Mali et au Burkina Faso	X	X															
A1.1.2.	• Préparer et signer les accords de coopération avec les gouvernements du Mali et du Burkina Faso sur la mise en œuvre des projets de démonstration	X	X															
A1.1.3.	• Mettre sur pied le Comité bilatéral du projet de démonstration		X															
A1.1.4.	• Organiser au moins 3 réunions bilatérales sur la mise en œuvre du projet		X				X				X							
A1.1.5.	• Conduire une étude sur la situation de référence			X														
A1.1.6.	• Préparer un Rapport de démarrage			X														
A1.1.7.	• Soumettre le Rapport de démarrage au Comité bilatéral pour approbation				X													
R1.2: Réseaux hydrométrique et pluviométrique de la vallée du Sourou et mécanismes de gestion et de publication des données renforcés																		
A1.2.1.	• Installation d'une nouvelle station hydrométrique à Laharisso/Tourouba au Burkina Faso					X												
A1.2.2.	• Réhabilitation des stations hydrométriques de Kouri, le long du Mouhoun, à Baye et à Goré au Mali					X												
A1.2.3.	• Equiper les stations hydrométriques de Samendeni, Nwokuy en amont et de Nwokuy en aval d'un système de télétransmission des données (GSM + lecteurs d'échelle) au Burkina Faso						X											
A1.2.4.	• Installer 5 stations pluviométriques à Laharisso/Tourouba, Kouri, le long du Mouhoun, à Samendeni, à Nwokuy en amont et à Nwokuy en aval						X											
A1.2.5.	• Collecter et analyser les données hydrométriques (niveaux de l'eau et débits) et pluviométriques et actualiser régulièrement les bases de données existantes						X	X										
A1.2.6.	• Documenter l'analyse des données à travers la publication des annuaires hydrologiques								X									
R1.3: Caractérisation des processus hydrologiques et gestion du barrage de Léry améliorées																		
A1.3.1.	• Conduire une étude sur la caractérisation des processus hydrologiques des fleuves Mouhoun et Sourou					X	X											
A1.3.2.	• Développer un modèle hydrologique pour la caractérisation des fleuves Mouhoun et Sourou (cette activité est financée dans le cadre de la composante 1 du projet du projet)						X	X	X									
A1.3.3.	• Organiser des sessions nationales de formation sur l'utilisation du modèle hydrologique								X									
A1.3.4.	• Développer un système d'alerte à la crue et aux inondations						X	X										
A1.3.5.	• Conduire une étude sur les différents scénarios probables de crues en se basant sur l'analyse des données et le système d'alerte							X										
A1.3.6.	• Proposer des mesures pour atténuer les impacts des crues et améliorer la gestion du barrage de Léry en se basant sur des scénarios identifiés							X										
A1.3.7.	• Organiser des sessions nationales de formation sur le système d'alerte et les outils développés pour la gestion du barrage de Léry							X										

Annexe D-1 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD 1)

Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1
A1.3.8.	• Organiser des campagnes de sensibilisation en vue d'informer les populations locales sur le système d'alerte et la gestion du barrage de Léry							X										
A1.3.9.	• Conduire une étude comparative sur les crues/inondations survenues pendant la période du projet								X									
Résultats correspondant à l'Objectif n° 2 : Etablir une Convention cadre pour la gestion conjointe de la vallée du fleuve Sourou																		
R2.1: Convention pour la gestion conjointe de la vallée du Sourou préparée et signée																		
A1.4.1.	• Préparer la Convention de gestion conjointe de la vallée du Sourou							X	X	X								
A1.4.2.	• Soumettre la Convention aux deux pays pour approbation										X							
A1.4.3.	• Organiser une réunion des ministres chargés de l'eau et de l'environnement des deux pays pour l'approbation de la Convention											X						
R2.2: Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Convention établi																		
A2.2.1.	• Préparer le cadre institutionnel de la Convention et le soumettre aux deux pays pour approbation											X	X					
A2.2.2.	• Organiser les réunions du Comité bilatéral pour débattre le cadre institutionnel de la Convention												X					

Annexe D-1c : Budget du Projet de démonstration # PD1 : Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique (Burkina Faso-Mali)

Ligne budgétaire du PNUE	FEM PD	FEM Projet principal	Contribution nationale	Contribution nationale	Partenaire 1	Total
			Espèce	Nature	Espèce/kind	
	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
1 Personnel du projet, y compris consultants, personnel administratif, volontaires et voyages	54100	20000	11000	29500	0	114600
2 Sous-contrats, y compris MOA, MOU et LOA	0	20000	0	0	0	0
3 Formation y compris ateliers, réunions, conférences	14000	0	10000	18000	0	42000
4 Equipements et bureaux	42000	0	8000	18000	35000	103000
5 Divers y compris maintien de l'équipement, rapports, évaluation	0	10000	0	0	0	10000
TOTAL	110 100	50 000	29 000	65 500	35 000	269 600

Annexe D-2a : Cadre logique du projet de démonstration # PD2 actualisé : Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
Objectif global du projet : Restaurer la qualité de l'eau et améliorer les conditions de vie et sanitaires des populations de Kara (Togo) et de Natitingou (Bénin) à travers la mise en œuvre d'une technologie appropriée d'épuration des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du taux de N, P, DBO, DCO, etc. et des boues non traitées conforme aux objectifs ciblés (avant la fin de l'an 2) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Rapports de monitoring : collecte, déversement et épuration des eaux usées Résultats des analyses biologiques et chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et capacité des cadres nationaux pour la construction et la gestion des stations d'épuration Ressources financières disponibles Expérience et capacité des cadres nationaux et ONG locales Capacité du projet à développer et mettre en œuvre une stratégie de communication Volonté des autorités locales et des ONG à améliorer les capacités de leurs personnels 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques (de base et objectifs) seront définies pendant la phase de démarrage
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 50% du volume d'eaux usées collecté à la fin de l'année 2 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Rapports de monitoring : collecte, déversement et épuration des eaux usées 		
	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des acteurs locaux et des institutions nationales responsables des questions d'assainissement renforcée et populations sensibilisées avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de formation Rapports de formation Rapports du projet 		
Résultats correspondant à l'Objectif immédiat n° 1: Améliorer les connaissances des administrations locales et des autres acteurs sur les questions d'assainissement				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
1.1 Structure de gestion du projet de démonstration établie, y compris les mécanismes de coopération avec les institutions nationales et les acteurs clés	<ul style="list-style-type: none"> Unité de gestion du projet de démonstration établie et opérationnelle avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN Contrats signés par le personnel Actes of nomination Rapports de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des autorités locales et centrales 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de collaboration préparées, approuvées par les deux gouvernements et signés avec les autorités locales, les institutions nationales et les ONG concernées 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions signées 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des autorités nationales et locales d'établir un mécanisme de coordination 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Situation de référence et objectifs quantifiés définis pendant la phase de démarrage du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports PFN, CNMO • Rapport de démarrage et Plan de suivi-évaluation • Rapports d'étude 		
1.2 Capacités des acteurs locaux et des institutions nationales à promouvoir les bonnes pratiques et comportements favorables à la protection de la qualité de l'eau, ainsi que la santé publique renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins de formation identifiés; Plan de formation développé et mis en œuvre pour les cadres techniques, les conseillers municipaux et les ONG dans les deux pays avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de formation • Rapports de formation • Rapports de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des institutions locales, des conseillers municipaux et des ONG d'améliorer leurs connaissances 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Catégories et nombre de cadres formés dans les institutions clés et les ONG avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de réunions et ateliers et de formation 		
Résultats correspondant à l'Objectif immédiat n° 2 : Equiper la ville de Kara de systèmes appropriés de collecte et de stations d'épuration des eaux usées et autres effluents, et développer une proposition similaire pour la ville de Natitingou				
2.1 Des systèmes appropriés de collecte et d'épuration des eaux usées et autres effluents produits par les habitants de Kara sont en place	<ul style="list-style-type: none"> • 1 lagune à macrophytes installée dans la ville de Kara et utilisée pour l'épuration des eaux usées avant la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de la station d'épuration • Rapports du projet • Rapports d'inauguration 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de personnels qualifiés pour la construction et la gestion des stations d'épuration 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Volume des eaux usées collectées et épurées par mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du projet • Rapports de monitoring 		

Annexe D-2 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD-2)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> Besoins de formation pour la gestion de la lagune à macrophytes identifiés, modules de formation des cadres techniques et ONG développés et mis en œuvre avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de formation Rapports de formation Rapports du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des autorités locales et des ONG de renforcer les capacités de leurs personnels 	
	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme approprié de gestion à long terme de la lagune défini et approuvé par les conseillers municipaux avant la fin de l'an 2 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents du projet Rapports de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des autorités locales et centrales 	
2.2 Les effets d'un meilleur système d'assainissement sur l'eau, l'environnement et les populations sont suivis	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des eaux usées traitées et non traitées régulièrement testée par des laboratoires agréés et impacts sur les eaux souterraines évalués 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Résultats des analyses biologiques et chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> Implication et capacités des laboratoires nationaux de contrôle de la qualité de l'eau 	
	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'eau et des eaux usées (N, P, DBO, DCO, etc.) régulièrement suivie et comparée à la situation de référence 			
2.3 Eaux usées épurées réutilisées à des fins agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 5 ha de plantations sont irrigués avec des eaux usées épurées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Statistiques sur la production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité du projet à faciliter la réutilisation des eaux usées épurées 	
2.4 Projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées dans la ville de Natitingou préparé	<ul style="list-style-type: none"> Monographie d'assainissement de Natitingou préparée 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Rapport sur la situation de référence Proposition approuvée Rapports PFN et UCP 	<ul style="list-style-type: none"> Implication et capacités des partenaires nationaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes techniques pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées conduites 			
	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet préparé et approuvé par le PNUE/DFEM 			

Annexe D-2 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD-2)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
2.5 Les habitants des 2 villes sont sensibilisés sur les questions d'assainissement et de santé humaines associées	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de sensibilisation développé et campagnes de sensibilisation planifiées et menées dans les 2 villes avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de sensibilisation • Rapports des campagnes de sensibilisation • Rapports du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du projet à développer et mettre en œuvre une stratégie de communication • Expérience et capacités des ONG locales 	

Annexe D-2b : Détail des activités et du plan de travail correspondant au Projet de démonstration # PD2 : Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin)

Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1
Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Améliorer les connaissances des administrations locales et des autres acteurs sur les questions d'assainissement																		
R1.1: Structure de gestion du projet de démonstration établie, y compris les mécanismes de coopération avec les institutions nationales et les acteurs clés																		
A1.1.1.	• Etablir les unités de gestion du projet de démonstration au Togo et au Bénin	X	X															
A1.1.2.	• Préparer et signer les accords de coopération avec les gouvernements du Togo et du Bénin sur la mise en œuvre du projet de démonstration	X	X															
A1.1.3.	• Négocier, signer et mettre en œuvre une Convention de collaboration avec les ONG locales opérant respectivement dans les régions de Kara et Natitingou		X															
A1.1.4.	• Négocier, signer et mettre une Convention de collaboration en œuvre avec les laboratoires nationaux de contrôle de la qualité de l'eau			X														
A1.1.5.	• Etablir un Comité bilatéral de projet de démonstration		X															
A1.1.6.	• Organiser au moins 3 réunions bilatérales sur la mise en œuvre du projet		X			X			X									
A1.1.7.	• Conduire une étude sur la situation de référence et préparer le Plan de suivi-évaluation du projet		X															
A1.1.8.	• Préparer un Rapport de démarrage détaillé			X														
A1.1.9.	• Soumettre le Rapport de démarrage et le Plan de suivi-évaluation au Comité bilatéral pour approbation				X													
R1.2: Capacités des acteurs locaux et des institutions nationales à promouvoir les bonnes pratiques et comportements favorables à la protection de la qualité de l'eau, ainsi que la santé publique renforcées																		
A1.2.1.	• Identifier les besoins de formation des institutions nationales, des conseillers municipaux et des ONG locaux et développer du matériel de formation			X														
A1.2.2.	• Organiser des sessions nationales de formation sur la promotion des bonnes pratiques et des comportements favorables à la protection de la qualité de l'eau et sur la promotion de la santé publique			X	X													
Résultats correspondant à l'Objective immédiat n° 2 : Equiper la ville de Kara de systèmes appropriés de collecte et d'une station d'épuration des eaux usées et autres effluents, et établir une proposition similaire pour la ville de Natitingou																		
R2.1: Des systèmes appropriés de collecte et d'épuration des eaux usées et autres effluents produits par les habitants de Kara sont en place																		
A2.1.1.	• Actualiser les investigations sur le site et construire 1 station d'épuration pilote à macrophytes dans la ville de Kara							X	X	X	X	X						
A2.1.2.	• Apporter l'assistance technique pour le raccordement à la station d'épuration du réseau d'assainissement secondaire financé par le SIAPP								X	X								
A2.1.3.	• Gérer et entretenir la station d'épuration										X	X						
A2.1.4.	• Identifier les besoins de formation du personnel technique et développer le matériel de formation pour la gestion de la station d'épuration								X									
A2.1.5.	• Organiser les sessions nationales de formation sur la gestion des stations d'épuration									X								
A2.1.6.	• Définir un mécanisme approprié pour la gestion à long terme de la station d'épuration												X					

Annexe D-2 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD-2)

Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12	
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	
A2.1.7.	• Soumettre le mécanisme à long terme aux conseillers municipaux locaux pour approbation												X						
R2.2: Les effets d'un meilleur système d'assainissement sur l'eau, l'environnement et les populations sont suivis																			
A2.2.1.	• Identifier des sites expérimentaux pour le suivi de la qualité de l'eau (analyses biologique et chimiques: N, P, DBO, DCO, etc.)												X						
	• Définir et mettre en œuvre un protocole de suivi de la qualité de l'eau												X						
A2.2.2.	• Documenter le suivi de la qualité de l'eau												X		X				
A2.2.3.	• Conduire une étude sur l'évolution des paramètres biologiques et chimiques : N, P, DBO, DCO, etc.												X						
R2.3: Eaux usées épurées réutilisées à des fins agricoles																			
A2.3.1.	• Conduire une étude de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées épurées à des fins agricoles												X						
A2.3.2.	• Selon les résultats de A2.3.1, irriguer 5 ha de plantations et procéder à un suivi comparatif des rendements													X					
R2.3: Projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées dans la ville de Natitingou préparé																			
A2.4.1.	• Faciliter la préparation et signature de l'accord de coopération entre le SIAAP et la Municipalité de Natitingou												X						
A2.4.2.	• Préparer la monographie d'assainissement de Natitingou												X						
A2.4.3.	• Identifier les zones pilotes et conduire les études techniques et de faisabilité pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées													X					
A2.4.4.	• Selon les résultats de A2.4.2, préparer une proposition détaillée pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées dans la ville de Natitingou													X					
A2.4.5.	• Soumettre la proposition à l'UCP, aux partenaires nationaux et au PNUE/DFEM pour approbation														X				
R2.3: Les habitants des 2 villes sont sensibilisés sur les questions d'assainissement et de santé humaines associées																			
A2.5.1.	• Développer des modules de formation et autres matériels appropriés de campagne de sensibilisation sur les questions d'assainissement et de santé publique associées													X					
A2.5.2.	• Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur les questions d'assainissement et de santé publique associées														X				

Annexe D-2c : Budget du Projet de démonstration # PD2: Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin)

Ligne budgétaire du PNUE	FEM PD	FEM Projet principal	Contribution nationale	Contribution nationale	Partenaire 1	Total
			Espèce	Nature	Espèce/kind	
	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
1 Personnel du projet, y compris consultants, personnel administratif, volontaires et voyages	58700	10000	8000	32200	10000	108900
2 Sous-contrats, y compris MOA, MOU et LOA	126000	0	21000	59600	13000	219600
3 Formation y compris ateliers, réunions, conférences	40000	0	27500	22000	9000	98500
4 Equipements et bureaux	30000	0	7000	16000	5000	58000
5 Divers y compris maintien de l'équipement, rapports, évaluation	0	10000	0	0	0	10000
TOTAL	254 700	20 000	63 500	129 800	37 000	495 000

Annexe D-3a : Cadre logique du projet de démonstration # PD3 actualisé : Restauration et protection des écosystèmes forestiers riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
Objectif global du projet : Durabilité des ressources en eau dans le bassin de la Volta Noire à travers des campagnes de reboisement	• Réduction de 20% de l'ensablement des lits des cours d'eau sélectionnés (avant la fin de l'an 3)	• Rapports sur les mesures bathymétriques • Données hydrologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités du projet à développer et mettre en œuvre avec succès une stratégie de communication • Engagement des autorités locales et centrales • Motivation des fonctionnaires • Participation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • A confirmer pendant la phase de démarrage • A confirmer pendant la phase de démarrage
	• Augmentation de 25% de la rétention de l'eau dans la zone forestière (avant la fin de l'an 3)	• Rapports sur les mesures hydrologiques		
	• Les paysages forestiers des parcelles pilotes ciblées par le projet sont restaurés et protégés avant la fin de l'an 3	• Rapports des PFN, des CNMO, du projet et des visites sur le terrain		
	• Réduction de 25% des superficies brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées (avant la fin de l'an 3)	• Rapports de l'UCP, des PFN, des CNMO, du projet et des visites sur le terrain		
	• Capacités des acteurs locaux et des institutions nationales en charge de la gestion des forêts et ressources en eau renforcées	• Modules de formation • Rapports de réunions et ateliers, des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation		
Résultats correspondant à l'Objectif immédiat n° 1 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des forêts et ressources en eau				
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
1.1 Structure de gestion du projet de démonstration établie, y compris le Plan de suivi-évaluation du projet	• Unités de gestion du projet de démonstration établies et opérationnelles avant la fin de l'an 1	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des PFN • Contrats signés par le personnel • Actes de nomination • Rapports de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des autorités locales et centrales • Les deux pays ne participant pas pleinement et activement, ce qui compromet la réussite du projet 	
	• Convention de collaboration préparée et signée avec les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana avant la fin de l'an 1	• Conventions signées		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> Situation de références et objectifs quantifiés définis pendant la phase de démarrage du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN et CNMO Rapport de démarrage et Plan de suivi-évaluation Rapports d'étude 		
1.2 Capacités des institutions nationales responsables de la gestion des forêts et ressources en eau renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Besoins de formation en gestion des forêts et ressources en eau identifiés; Plan de formation préparé et mis en œuvre dans les deux pays avant la fin de l'an 1 Catégories et nombre de cadres formés dans les institutions clés avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN et CNMO Modules de formation Rapports de formation Rapports de réunions, ateliers et formation 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités du projet à développer et mettre en œuvre avec succès une stratégie de communication Motivation des fonctionnaires Volonté des autorités nationales et locales de renforcer les capacités de leurs personnels 	
1.3 Les acteurs locaux sont sensibilisés sur les questions relatives aux forêts et ressources en eau, et participent à leur gestion/protection	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de sensibilisation sur la gestion des forêts et ressources en eau développé, campagnes de sensibilisation planifiées et menées dans les deux pays avant la fin de l'an 1 Nombre et catégories d'acteurs participant aux activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN et CNMO Programmes de sensibilisation Rapports des campagnes de sensibilisation Rapports PFN et CNMO Groupes d'acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités du projet à développer et mettre en œuvre avec succès une stratégie de communication Participation des populations 	
Résultats correspondant à l'Objectif immédiat n° 2 : Restauration/protection des zones pilotes à travers des actions expérimentales et de démonstration				
2.1 Un nombre limité de zones de référence de lits des fleuves est restauré	<ul style="list-style-type: none"> Volume des sédiments dragués au niveau des points les plus touchés des lits fluviaux avant la fin de l'an 1 10 km des berges fluviales restaurés avant la fin de l'an 1 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN, CNMO, de projet et visites sur le terrain Rapports PFN, CNMO, de projet et visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Participation et sensibilisation des populations et autorités locales 	
2.2 Les paysages forestiers des parcelles pilotes ciblées par le projet sont restaurés et protégés	<ul style="list-style-type: none"> 200 hectares de parcelles sélectionnées sont reboisés et entretenus avant la fin de l'an 3 Augmentation de 25% de la rétention de l'eau dans la zone forestière (avant la fin de l'an 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports PFN et CNMO Rapports de projet et visites de terrain Rapports sur les mesures hydrologiques 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des compagnies forestières Participation des populations riveraines et des autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> 100 ha financés par les compagnies forestières ivoiriennes et 100 ha financés par le FEM : environ 50 ha dans chaque pays

Annexe D-3 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD-3)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions et risques	Observations
2.3 Les superficies brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées sont réduites	<ul style="list-style-type: none"> • 50 km de pare-feu construits autour des parcelles reboisées et des galeries forestières avant la fin de l'an 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports PFN, CNMO, projet et visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et sensibilisation des populations et autorités locales 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des superficies brûlées de 50% (avant la fin de l'an 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports PFN, CNMO, projet et visites sur le terrain 		

Annexe D-3b : Détail des activités et du plan de travail correspondant au projet de démonstration # PD3 : Restauration et protection des écosystèmes forestières riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana)

Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1
Résultats correspondant à l'Objectif n° 1 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des forêts et ressources en eau																		
R1.1: Structure de gestion du projet de démonstration établie, y compris le Plan de suivi-évaluation du projet																		
A1.1.1.	• Etablir les unités de gestion du projet de démonstration en Côte d'Ivoire et au Ghana	X	X															
A1.1.2.	• Préparer et signer les accords de coopération avec les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana sur la mise en œuvre du projet de démonstration	X	X															
A1.1.3.	• Etablir un Comité bilatéral du projet de démonstration		X															
A1.1.4.	• Organiser au moins 3 réunions bilatérales sur la mise en œuvre du projet		X			X			X									
A1.1.5.	• Conduire une étude sur la situation de référence et préparer un Plan de suivi-évaluation du projet			X														
A1.1.6.	• Préparer le Rapport de démarrage			X														
A1.1.7.	• Soumettre le Rapport de démarrage et le Plan de suivi-évaluation au Comité bilatéral pour approbation				X													
R1.2: Capacités des institutions nationales responsables de la gestion des forêts et ressources en eau renforcées																		
A1.2.1.	• Identifier les besoins de formation des institutions nationales sur la gestion des forêts et ressources en eau et développer du matériel de formation				X													
A1.2.2.	• Organiser des sessions nationales de formation sur la gestion des forêts et ressources en eau				X													
R1.3: Les acteurs locaux sont sensibilisés sur les questions relatives aux forêts et ressources en eau, et participent à leur gestion/protection																		
A1.3.1.	• Développer des modules de formation et autres matériels de campagne de sensibilisation et de formation des acteurs locaux sur la gestion des forêts et ressources en eau				X													
A1.3.2.	• Organiser des campagnes de sensibilisation sur la gestion des forêts et ressources en eau pour les acteurs locaux				X		X			X								
Résultats correspondant à l'Objectif n° 2 Restauration/protection des zones pilotes à travers des actions expérimentales et de démonstration																		
R2.1: Un nombre limité de zones de référence de lits des fleuves est restauré																		
A2.1.1.	• Sélectionner et draguer les zones les plus touchées des lits fluviaux					X												
A2.1.2.	• Restaurer 10 km des berges						X											
A2.1.3.	• Assurer le suivi de la durée de l'écoulement de l'eau dans les zones les plus touchées des lits fluviaux								X									
A2.1.4.	• Faire des mesures bathymétriques et suivre les apports en sédiments dans le fleuve au moins une fois par semestre								X									
R2.2: Les paysages forestiers des parcelles pilotes ciblées par le projet sont restaurés et protégés																		
A2.2.1.	• Reboiser 200 hectares pour la production de bois de chauffage et de construction (100 ha financés par les industriels du bois et 100 hectares financés par le projet avec les populations locales)					X	X		X									
A2.2.2.	• Entretenir les nouvelles parcelles de forêt					X												
A2.2.3.	• Développer le plan de gestion des nouvelles parcelles de forêt					X												

Annexe D-3 : Cadre logique, activités, plan de travail et budget actualisés (PD-3)

Code	Activités	2008				2009				2010				2011				12	
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	
A2.2.4.	• Sélectionner 2 sites expérimentaux par pays : 1 dans la zone reboisée et 1 comme site témoin					X													
A2.2.5.	• Equiper les sites expérimentaux sélectionnés et mesurer régulièrement les paramètres hydrologiques (ruissellement, infiltration, évaporation, précipitations, etc.)						X												
A2.2.6.	• Conduire une étude comparative sur l'évolution des paramètres hydrologiques sur les sites expérimentaux (ruissellement, infiltration, évaporation, rétention de l'eau, etc.)						X												
A2.2.7.	• Sélectionner, ajuster et appliquer un modèle de perte en terres en se basant sur les données expérimentales						X												
R2.3: Les superficies brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées sont réduites																			
A2.4.1.	• Construire 50 km de pare-feu autour des parcelles reboisées et des galeries forestières									X									
A2.4.2.	• Organiser dans chaque pays, des campagnes de sensibilisation sur les impacts des feux de brousse									X									
A2.4.3.	• Mettre sur pied et former des comités locaux de contrôle des feux de brousse									X	X								

Annexe D-3c: Budget du Projet de démonstration # PD3 : Restauration et protection des écosystèmes forestières riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana)

Ligne budgétaire du PNUE		FEM PD	FEM Projet principal	Contribution nationale	Contribution nationale	Partenaire 1	Total
				Espèce	Nature	Espèce/kind	
		US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
1	Personnel du projet, y compris consultants, personnel administratif, volontaires et voyages	87400	20000	0	31700	0	139100
2	Sous-contrats, y compris MOA, MOU et LOA	114000	0	84000	41000	0	239000
3	Formation y compris ateliers, réunions, conférences	23000	0	16000	16000	0	55000
4	Equipements et bureaux	39000	0	10000	16000	0	65000
5	Divers y compris maintien de l'équipement, rapports, évaluation	0	10000	0	0	0	10000
TOTAL		263 400	30 000	110 000	104 700	0	508 100

8.5 Annexe E: Plan de suivi-évaluation du projet

1. Phase de démarrage du projet (3 mois)

La première réunion du Comité de pilotage du projet servira également d'atelier de démarrage. Y participeront : les points focaux des 6 pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) de même que le représentant de l'Autorité du bassin versant de la Volta. Chaque pays aura deux représentants : un représentant du ministère chargé de l'eau et un représentant du ministère chargé de l'environnement. .

En outre, le CPP comprendra les représentants des agences de mise en œuvre (PNUE) et des agences d'exécution (UNOPS et UCC-Water). Les représentants des projets GEMCG et FEM-Niger, de l'UNESCO, de la CEDEAO/UCRE et de l'UICN, des ONG régionales et locales ainsi que du secteur privé seront invités en tant qu'observateurs aux réunions du Comité de pilotage du projet. Le Coordonateur régional du projet officiera en tant que Secrétaire du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage sera présidé à tour de rôle par un représentant national (présidence tournante).

En raison du temps écoulé entre la préparation du document du projet, son approbation par le FEM et sa mise en œuvre, la Première Réunion du Comité de Pilotage du Projet sera précédée d'une période de démarrage de trois mois au cours de laquelle le document de projet sera actualisé. En effet, depuis l'approbation du document de projet, plusieurs projets et initiatives ont démarré dans la région. Il faudra donc s'assurer de leur complémentarité et actualiser le document du Projet FEM-Volta en conséquence. Cette phase de démarrage sera sanctionnée par la préparation d'un rapport de démarrage qui sera présenté et adopté à la Première Réunion du Comité de pilotage. L'objectif global de l'atelier de démarrage consistera à présenter et adopter le rapport de démarrage du projet qui comprendra :

- i. Cadre logique révisé avec des indicateurs concrets et objectivement mesurables;
- ii. La liste des activités avec en particulier une discussion sur la complémentarité et la coordination des activités par rapport au plan de travail de l'Autorité du bassin de la Volta et autres initiatives en cours ou planifiées (UICN, CEDEAO/UCRE, FEM-France, OMM, etc.)
- iii. Projets de démonstration révisés;
- iv. Plan de suivi-évaluation du projet, y compris les indicateurs de processus et de réduction de pression sur l'environnement;
- v. Situation de référence pour les indicateurs de suivi-évaluation;
- vi. Budget du projet révisé, y compris le détail du cofinancement et la méthode proposée pour son suivi tout au long de la durée de vie du projet;
- vii. Le plan de travail du projet ainsi que le plan de travail et calendrier pour 2008;
- viii. Arrangements institutionnels : rôles et responsabilités de chaque acteur ou groupe d'acteurs;
- ix. Synthèse détaillée des conditions du PNUE en matière de production/publication des rapports et de suivi-évaluation, en mettant particulièrement l'accent sur les revues annuelles de la mise en œuvre du projet et les documents associés, le Rapport annuel du projet (RAP), ainsi que les évaluations à mi-parcours et finale.

L'atelier de démarrage sera également l'occasion pour toutes les parties de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités au sein des structures de prise de décisions du projet, y compris la production/publication des rapports et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de référence pour le personnel du projet et les structures de prise de décisions seront à nouveau débattus afin de clarifier les responsabilités de chacune des parties pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Le tableau 1 présente le plan de travail pour le suivi-évaluation du projet FEM-Volta. Le tableau 2 présente la liste des indicateurs requis pour la mise en œuvre du projet. Les données sur la situation de référence seront finalisées pendant la période de démarrage du projet.

Les tableaux Tableaux 2, 3, 4 et 5 reprennent la liste des principaux indicateurs de processus et de réduction de pression sur l'environnement relatives aux activités et résultats attendus du projet. Les

tableaux sur les indicateurs de processus et de réduction de pression sur l'environnement reprennent les principaux indicateurs du cadre logique.

Ces tableaux seront actualisés pendant la phase de démarrage et approuvés par le CPP. Les indicateurs de la situation environnementale, qui reflètent les objectifs et accords du PAS, seront également identifiés ainsi que les arrangements particuliers pour leur suivi à long terme ; c'est-à-dire au-delà de la durée de vie du projet. Après son approbation par le CPP, l'UCP développera sur la base des exigences de suivi des indicateurs des eaux internationales, un modèle de suivi des impacts au niveau des pays. Ce modèle sera adopté et mis en œuvre lors des six premiers mois de manière à permettre le démarrage du suivi au niveau national pendant ou immédiatement après la phase de démarrage. Cela générera un calendrier pour le Plan de suivi-évaluation global qui confirmera la bonne exécution du projet et l'atteinte des objectifs en matière d'indicateurs des eaux internationales et surtout les indicateurs de processus et de réduction de pression sur l'environnement.

2. Monitoring des responsabilités et des événements

L'Atelier de démarrage présentera le programme des réunions et rapports relatifs au suivi-évaluation du projet. Il sera établi par l'UNOPS, l'UCC-Water et l'UCP, et les commentaires seront rédigés par le PNUE/DFEM.

Ce programme comprendra (i) un calendrier provisoire pour le CPP et (ii) les activités de suivi-évaluation liées au projet

Le *suivi au quotidien* de l'évolution de la mise en œuvre sera assuré par l'UCP sur la base du plan de travail annuel du projet, des indicateurs et, avec le soutien de toutes les agences d'exécution. L'UCP informera l'UNOPS et le Chef de projet du PNUE/DFEM de tout retard ou toutes complications rencontrées au cours de la mise en œuvre et ce, afin que l'assistance requise puisse être assurée ou que les mesures correctives puissent être adoptées comme il se doit.

L'UCP définira en consultation avec l'UNOPS et le Chef de projet du PNUE/DFEM, les indicateurs de mise en œuvre et de performance/impact du projet qui seront présentés et discutés à l'atelier de démarrage. Les objectifs spécifiques pour les indicateurs de la mise en œuvre des activités planifiées pour la première année ainsi que leurs moyens de vérification seront également validés au cours de l'atelier de démarrage. Ils serviront à évaluer si la mise en œuvre se déroule dans les délais requis, et ils feront partie du plan de travail annuel. Les objectifs et indicateurs pour les années suivantes seront définis annuellement dans le cadre des processus d'évaluation et de planification internes entrepris par l'UCP et convenus avec l'UNOPS.

Le *suivi périodique* de l'évolution de la mise en œuvre sera assuré par l'UNOPS et l'UCP à travers la rédaction de rapports semestriels soumis au PNUE/DFEM.

Le *suivi annuel* sera assuré par la préparation du RAP qui sera approuvé par le CPP. Le RAP sera rédigé par l'UCP sur la base des rapports d'activités et autres rapports de l'agence d'exécution.

3. Rapport de suivi du projet

Le Coordonateur régional du projet et l'agence d'exécution seront responsables de la préparation et la soumission des rapports suivants qui font partie du processus de suivi-évaluation. Les points allant de (a) à (e) sont obligatoires et strictement liés au suivi, alors que les points (f) et (g) ont une fonction plus étendue; leur fréquence et leur nature sont spécifiques au projet et seront définies au cours de la mise en œuvre.

(a) Rapport de démarrage

Le Rapport de démarrage du projet sera révisé immédiatement après l'Atelier de démarrage. Il comprendra un plan de travail détaillé pour la première année et divisé en programmes trimestriels reprenant en détail les activités et les indicateurs objectivement vérifiables qui orienteront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Le Rapport inclura également le détail du budget du projet

pour toute la première année de mise en œuvre et, préparé sur la base du plan de travail annuel. Le rapport présentera toutes les modalités de suivi-évaluation pour mesurer efficacement la performance du projet pendant les 12 mois.

Le Rapport de démarrage présentera un compte-rendu détaillé des rôles institutionnels, des responsabilités, des actions de coordination et des mécanismes de feed-back des partenaires du projet. De plus, le Rapport présentera les activités d'établissement de l'Unité de coordination du projet, les activités menées pendant la période de démarrage ainsi que les changements pouvant avoir un impact sur la mise en œuvre du projet (contraintes imprévues).

Dès que le Rapport de démarrage sera finalisé, il sera distribué aux différents acteurs du projet qui auront un mois calendaire pour faire des commentaires ou poser des questions. Les agences d'exécution et de mise en œuvre auront à adopter le Rapport de démarrage final.

(b) Rapport semestriel d'activité (RSA), Rapport annuel du projet (RAP) et Revue de la mise en œuvre du projet (RMOP)

Le RSA constitue un rapport d'auto-évaluation préparé et soumis au PNUE par l'Unité de Coordination du Projet et, présentant également les informations relatives aux activités du Comité de pilotage. La revue de la mise en œuvre du projet est un processus de suivi annuel recommandé par le FEM et qui est entrepris par le PNUE/DFEM en consultation avec l'UNOPS, l'UCC-Water et l'UCP. Ce Rapport est un instrument de suivi essentiel pour les chefs de projet et il représente le meilleur moyen de tirer les enseignements des projets en cours. De plus, en se basant sur les données de l'évolution du projet, le PNUE/DFEM soumettra un Rapport annuel de projet à l'Unité d'évaluation et de supervision qui constitue un outil d'auto-évaluation pour le PNUE.

Un RAP et une RMOP sont préparés annuellement après les 12 premiers mois de la mise en œuvre du projet. Leur objectif est de refléter les progrès réalisés conformément au Plan de travail annuel du projet et à évaluer la performance du projet, à travers ses produits et partenariats par rapport aux résultats attendus. Les RAP/RMOP seront débattus à la réunion du CPP pour que le rapport qui en résulte puisse constituer un document approuvé par tous les acteurs clés.

Le Rapport annuel du projet (RAP) est conçu de manière à pouvoir obtenir des opinions indépendantes des principaux acteurs du projet sur sa pertinence, sa performance et les chances de sa réussite. Le formulaire RAP est divisé en deux parties. La Partie I prévoit une évaluation chiffrée de la pertinence et de la performance du projet. La Partie II prévoit une évaluation textuelle du projet axée sur les principaux résultats, les signes avant-coureurs d'une future réussite et de problèmes, ainsi que sur les recommandations et les enseignements tirés. Le RAP sera préparé par le Coordonateur du projet après consultation des acteurs concernés et sera soumis au PNUE-Nairobi. La revue des acteurs se concentrera sur la matrice du cadre logique et les indicateurs de performance. Les acteurs pourraient rédiger une lettre adressée au PNUE-Nairobi pour signaler qu'ils ont été consultés et que leurs opinions ont été prises en compte.

Les points devant être couverts par le PNUE/FEM dans les RAP/RMOP sont les suivants :

- Une analyse de la performance du projet pour la période couverte par le rapport, y compris les produits générés et, dès que possible, les informations sur les résultats;
- Les contraintes rencontrées jusqu'à l'obtention des résultats et les causes de ces contraintes;
- Les trois (tout au plus) contraintes majeures jusqu'à l'obtention des résultats;
- Les plans de travail annuel et les rapports des dépenses;
- Les enseignements tirés;
- Des recommandations très claires sur la résolution des principaux problèmes ayant entravé la bonne évolution des activités.

En ce qui concerne les problèmes, résultats et enseignements tirés, Le PNUE analyse les RAP/RMOP de façon individuelle par zone focale, thème et région. Les rapports sont également précieux pour les évaluateurs indépendants qui peuvent s'en servir pour identifier tout changement dans la structure, des indicateurs, du plan de travail, etc. du projet et revoir l'historique des résultats obtenus et des évaluations.

(d) Rapports thématiques périodiques

Dès que les agences d'exécution et de mise en œuvre en feront la demande, l'équipe du projet préparera des rapports thématiques spécifiques sur des questions ou domaines d'activité particuliers. Cette demande sera communiquée à l'équipe du projet par écrit et énoncera clairement les questions ou activités à discuter dans le rapport. Ces rapports peuvent aider à tirer des enseignements et/ou, servir de perspective particulière sur des domaines clés ou de diagnostic permettant d'évaluer et surmonter les obstacles et difficultés rencontrées. Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent limiter leurs demandes de rapports thématiques. Si toutefois ces derniers s'avèrent nécessaires, les agences d'exécution et de mise en œuvre donneront suffisamment de temps à l'équipe du projet.

(e) Rapport final du projet

Pendant les trois derniers mois du projet, l'équipe du projet préparera le Rapport final du projet. Ce rapport complet fera le résumé de tous les produits, activités et résultats du projet, les enseignements tirés, les objectifs atteints ou non, les structures et systèmes mis en œuvre, etc. Il sera le compte-rendu final des activités de la phase de mise en œuvre du projet. Il présentera également les recommandations pour toute démarche ultérieure qui pourrait devoir être entreprise afin d'assurer la durabilité et la répliquabilité des activités du projet.

(f) Rapports techniques (spécifique au projet - facultatif)

Les rapports techniques sont des documents détaillés couvrant les domaines spécifiques d'analyse ou scientifiques au sein du projet. Les rapports techniques seront préparés par l'Unité de Coordination du Projet et des consultants externes. Ils devraient être compréhensibles, spécifiques et couvrir des domaines de recherche ayant un lien avec le document de projet. Ces rapports techniques représenteront l'importante contribution du projet dans des domaines spécifiques et ils serviront dans le cadre de la dissémination d'informations pertinentes et des meilleures pratiques aux niveaux local, national et international.

(g) Publications du projet (spécifique au projet - facultatif)

Les publications du projet constitueront une méthode clé de publication et de diffusion des résultats obtenus par le projet. Ces publications sur les activités et les résultats obtenus par le projet peuvent être de nature scientifique ou informative et peuvent se présenter sous forme d'articles de journal, de publications multimédias, etc. En fonction de leur pertinence et valeur scientifique, elles peuvent être basées sur les rapports techniques, ou sur la synthèse ou la compilation d'une série de rapports techniques et d'autres recherches. L'équipe du projet déterminera si un Rapport technique mérite d'être officiellement publié ou non; elle produira ces publications sous un format reconnaissable et uniforme. Toute publication doit d'abord obtenir le feu vert des agences d'exécution et de mise en œuvre. Les ressources du projet devront être définies et attribuées pour ces activités de manière appropriée et en fonction du budget du projet.

4. EVALUATION INDEPENDANTE

Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations externes indépendantes qui se présentent comme suit :

(i) Evaluation et revue tripartite à mi-parcours

Une évaluation indépendante à mi-parcours sera effectuée à la fin de la seconde année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès réalisés et identifiera le cas échéant les changements de cap nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité et les délais de mise en œuvre du projet, soulignera les questions exigeant des décisions et actions, et présentera les enseignements initiaux tirés au niveau de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion du projet. Afin d'améliorer la mise en œuvre pendant la deuxième moitié de la durée de vie du projet, les conclusions de cet examen seront incorporées en tant que recommandations. La préparation des Termes de référence et le choix de la période de l'évaluation à mi-parcours se feront en consultation avec les

parties mentionnées dans le document du projet. Les Termes de référence de l'évaluation à mi-parcours seront préparés par Unité d'évaluation et de supervision du PNUE.

Le projet du bassin de la Volta fera l'objet d'une Revue tripartite (RTP) qui n'aura lieu qu'une seule fois pendant la durée de vie du projet (juste après l'évaluation à mi-parcours). La revue tripartite est de nature politique, il s'agit d'une réunion des parties directement impliquées dans la mise en œuvre d'un projet. Les participants comprennent les gouvernements, le PNUE, la Direction du projet, les bénéficiaires directs et les autres acteurs. Au moment de la revue tripartite, le Coordinateur du projet soumettra un plan de travail actualisé (si requis) et le dernier Rapport annuel du projet (RAP) et il formulera les recommandations pour des modifications éventuelles des stratégies et des activités. Un avant-projet de RAP sera préparé au moins deux mois avant la RTP pour en permettre la revue par le PNUE. L'agence d'exécution assure que les recommandations de la RTP sont appliquées. Des RTP annuels ne sont pas requis puisqu'il est prévu que les réunions du Comité de pilotage abordent la plupart des questions qui seraient normalement abordées lors de l'RTP.

(ii) *Evaluation finale*

Une évaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la fin du projet. L'évaluation finale s'intéressera à l'impact et à la durabilité des résultats, y compris la contribution au développement des capacités et à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux. L'évaluation finale produira également des recommandations pour les activités complémentaires. Les Termes de référence pour cette évaluation finale seront préparés par l'Unité d'évaluation et de supervision-PNUE conformément avec les exigences d'évaluation du FEM.

Audit

L'UNOPS soumettra les rapports financiers trimestriels au PNUE ainsi que les déclarations financières annuelles certifiées avec un audit des déclarations financières relatives à la situation des fonds du PNUE (y compris le FEM) conformément aux procédures à présenter dans le document du projet. L'audit sera effectué par un auditeur légalement reconnu ou par un auditeur commercial.

Tableau 1. Plan de suivi-évaluation indicatif et budget correspondant

Activité/Rapport	Période/Fréquence	Partenaire(s) responsable(s)	Budget en USD ⁵	
			FEM	Autre
Atelier démarrage	Trois mois après le démarrage du projet	UCP et agences d'exécution	40,000	
Rapport de démarrage	Version finale immédiatement après la première réunion du CPP	UCP et agences d'exécution	10,000	
Analyse de la situation de référence et moyens de vérification des indicateurs du projet	Au début, à mi-parcours et à la fin du projet	UCP, agences d'exécution, PFN, CNMO et GEP	50,000	
Plan de la mise en œuvre du projet, revue du plan de travail, calendrier et budget	Début du projet	UCP, agences d'exécution, PFN, CNMO et GEP	10,000	
Rapport annuel du projet (RAP)	Annuellement	UCP, agences d'exécution, PFN, CNMO et GEP	20,000	
Revue de la mise en œuvre du projet	Annuellement	UNEP DFEM (avec l'appui de l'UCP et des agences d'exécution)	20,000	
Rapports RSA comprenant les rapports d'activités de chaque partenaire	Semestriel	UCP, agences d'exécution et PFN	20,000	
Réunions et rapports du Comité de pilotage	Annuellement	UCP, agences d'exécution et PFN	160,000	
Rapports thématiques périodiques, rapports techniques et publications du projet	A déterminer par l'UCP, le PNUE et les agences d'exécution	UCP, agences d'exécution et d'exécution conjointe	45,000	
Rapports des PFN sur les activités nationales, y compris les Rapports des réunions du Comité national de mise en œuvre	Semestriel et annuel	Points focaux nationaux	10,000	
Evaluation indépendante à mi-parcours du projet	A mi-parcours de la mise en œuvre du projet	UCP, agences d'exécution et PNUE	25,000	
Revue tripartite (RTP) à mi-parcours	A mi-parcours de la mise en œuvre du projet	UCP, agences d'exécution, PFN, CNMO et PNUE	30,000	
Evaluation finale indépendante du projet	A la fin de la mise en œuvre du projet	UNOPS, PNUE	35,000	
Rapport final	Au moins un mois avant la fin du projet	UCP et agences d'exécution	40,000	
Enseignements tirés	Annuellement	UCP et agences d'exécution	20,000	
Rapports financiers trimestriels	Trimestriel	UNOPS	40,000	
Audit	Annuellement	UNOPS	65,000	
COÛT INDICATIF TOTAL			640,000	
A l'exclusion du temps de travail du personnel du projet et du PNUE ainsi que des frais de voyage				

⁵ A l'exclusion des salaires de l'équipe du projet

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PROCESSUS, DE REDUCTION DE PRESSION SUR L'ENVIRONNEMENT

Tableau 2. Indicateurs de processus au niveau régional

Indicateurs de processus/Activité	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
ADT révisée, finalisée et endossée par le Comité de Pilotage du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADT endossée par tous les pays; ▪ Nombre d'acteurs participant aux ateliers de travail ADT; ▪ Nombre d'institutions/d'organisations nationales et régionales, d'ONG, etc. informées du processus ADT ▪ Nombre de publications générées par l'ADT 	<p>Objectif : ADT endossée par le Comité directeur à la fin de l'an 2</p> <p>Situation de référence : ADT préliminaire préparée lors de la préparation du PDF-B</p>	Rapports de réunions du CPP Rapports d'ateliers ADT Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Régional
PAS rédigé, finalisé et endossé au niveau ministériel (ministres de l'eau et de l'environnement)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAS endossé par tous les pays; ▪ Nombre d'acteurs participant aux ateliers de travail PAS; ▪ Nombre d'institutions/d'organisations nationales et régionales, d'ONG, etc. informées du processus PAS; ▪ Stratégie de financement de la mise en œuvre du PAS. 	<p>Objectif : PAS endossé au niveau ministériel à la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Aucun PAS pour le bassin versant de la Volta</p>	Rapports de réunions du CPP Rapports PF et CNMO Rapports ateliers PAS	Régional
L'ABV intègre le PAS dans son plan de travail en tant que mécanisme de mise en œuvre de la Convention du bassin versant de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAS intégré dans le plan de travail de l'ABV et mis en œuvre 	<p>Objectif : À la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Autorité du bassin versant de la Volta établi en 2007 mais sans PAS</p>	Rapports de réunions ABV Rapports de réunions du CPP	Régional
Les ministères chargés respectivement de l'environnement et de l'eau sont tous deux représentés au sein du Comité de Pilotage du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les représentants des ministères chargés respectivement de l'environnement et de l'eau au sein du Comité de Pilotage du Projet contribuent à toutes les activités du projet (ADT, PAS, PPN-BVV, PD, etc.) 	<p>Objectif : Pour la fin du sixième mois</p> <p>Situation de référence : A l'origine, le projet ne proposait que des points focaux FEM et n'incluait pas de représentants des ministères chargés de l'eau. D'autre part, l'Autorité du bassin de la Volta n'est constituée que des représentants des ministères chargé de l'eau.</p>	Rapports de réunions du CPP Actes de nomination	Régional

Indicateurs de processus/Activité	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
Base de données du projet développée et mise à jour régulièrement aux niveaux régional et national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement de la base de données ▪ Toutes les données générées par le projet incorporées ▪ Base de données régulièrement actualisée (au moins une fois par mois) 	<p>Objectif : Base de données du projet développée avant la fin de l'an 1</p> <p>Situation de référence : Aucune base de données n'existe pour le projet</p>	Revue de la base de données	Régional
Etude de faisabilité de l'Observatoire régional du bassin de la Volta finalisée et approuvée par l'ABV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de faisabilité conduite avec la participation de tous les acteurs concernés ▪ Etude de faisabilité approuvée par l'ABV et financement pour l'établissement de l'Observatoire assuré 	<p>Objectif : À la fin de l'an 3</p> <p>Situation de référence : Observatoire du bassin de la Volta à établir avec le financement du FEM-France</p>	Rapports ABV et UCP Rapports de réunions du CPP Rapports RSA	Régional
Au moins deux études thématiques conduites sur les ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de groupes d'acteurs qui participent à la conception et la mise en œuvre des études thématiques ▪ Nombre de publications/rapports préparés et distribués 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 3</p> <p>Situation de référence : Les études thématiques seront conduites en fonction des priorités identifiées par l'ADT et les experts nationaux</p>	Rapports des réunions du CPP Rapports de l'UCP Rapports RSA Rapports études thématiques et publications	Régional
Tous les acteurs participent aux activités du projet et ont accès aux rapports de projet, publications, base de données, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de groupes d'acteurs qui participent aux ateliers de travail et réunions ▪ Nombre de groupes d'acteurs qui ont accès aux rapports et publications du projet (via site Web, CD et rapports imprimés) 	<p>Objectif : Pendant toute la durée du projet et au-delà</p> <p>Situation de référence : Aucune</p>	Rapports des réunions du CPP Rapports de réunions et ateliers ADT, PAS et PAPN-BVV Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Régional
Démonstrations				
Trois projets de démonstration sont exécutés et leur réplique étudiée. Ils ont permis de réduire la pression sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocoles d'accord pour les projets de démonstration signés ▪ Indicateurs de réduction de stress finalisés (voir ci-dessous) ▪ Leçons tirées des projets de démonstration documentées, diffusées et intégrées dans le PAS et les PAPN-BVV ▪ Stratégie de réplique et mécanismes de financement en place développés pour tous les projets de démonstration 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Aucune</p>	Rapports des réunions du CPP Rapports PD Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Régional

Indicateurs de processus/Activité	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
Démo 1. Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique (Burkina Faso-Mali)				
Réseaux hydrométriques et pluviométriques renforcés et données pertinentes collectées, suivies et publiées annuellement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stations hydrométriques et pluviométriques installées, réhabilitées et, équipées pour la télétransmission de données ▪ Base de données hydrométriques et pluviométriques mise à jour, données analysées et publiées ▪ Analyse et documentation des impacts des crues historiques 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 1 et continuellement</p> <p>Situation de référence : HYDRACCESS (base de données de l'IRD), données et rapports d'études existantes</p>	Rapports des réunions du CPP Rapports PD Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Mali et Burkina Faso
Outils d'atténuation des impacts des crues et d'amélioration de la gestion de la vallée du fleuve Sourou, y compris le barrage de Léry, développés et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle hydrologique pour le Mouhoun et le Sourou développé et approprié par les deux pays ▪ Système d'alerte à la crue développé, validé et approprié par les deux pays ▪ Mesures pour atténuer les impacts des crues et améliorer la gestion du barrage de Léry définies sur la base de l'analyse des scénarios probables ▪ Impacts des crues évalués, comparés à la situation de référence et documentés 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 3</p> <p>Situation de référence : A clarifier pendant la phase de démarrage du projet de démonstration</p>	Rapports thématiques Rapports PD Rapports PFN, CNMO et RAP	Mali et Burkina Faso
Convention cadre pour la gestion conjointe de la vallée du fleuve Sourou préparée et signée par les deux pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention préparée et signée par les deux pays ▪ Comité bilatéral établi et opérationnel 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 3</p> <p>Situation de référence : Aucune</p>	Convention signée Comité bilatéral Rapport des réunions Rapports PD, PF et RAP	Mali et Burkina Faso
Démo 2. Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin)				
Capacité des acteurs locaux et des institutions nationales responsables des questions d'assainissement renforcée et populations sensibilisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers de formation organisés sur la base des principaux besoins de formation identifiés ▪ Nombre de personnes formées ▪ Nombre de campagnes de sensibilisation organisées 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 1</p> <p>Situation de référence : Aucune</p>	Rapports de réunions et ateliers de formation Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Togo et Bénin
1 lagune à macrophytes installée dans la ville de Kara et utilisée pour le traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et fonctionnalité de la lagune à macrophytes dans la ville de Kara 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 2</p> <p>Situation de référence : Aucune</p>	Conception des lagunes Rapports de projet Rapports d'inauguration	Togo

Indicateurs de processus/Activité	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
			Rapports de gestion	
Démo 3. Restauration et protection des écosystèmes forestiers riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana)				
Capacités des acteurs locaux et des institutions nationales en charge de la gestion des forêts et ressources en eau renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers de formation organisés sur la base des principaux besoins de formation identifiés ▪ Nombre de personnes formées ▪ Nombre de campagnes de sensibilisation organisées 	Objectif : Avant la fin de l'an 1 Situation de référence : Aucune	Rapports de réunions et ateliers de formation Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Côte d'Ivoire et Ghana
Les paysages forestiers des parcelles pilotes ciblées par le projet sont restaurés et protégés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 200 hectares de parcelles sélectionnées reboisés et entretenus 	Objectif : Avant la fin de l'an 3 Situation de référence : Aucune	Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Côte d'Ivoire et Ghana

Tableau 3. Indicateurs de processus au niveau national

Indicateurs de processus/Activité	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
PAPN-BVV finalisés et endossés au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAPN-BVV endossés par tous les pays ▪ Nombre d'institutions/organisations, nationales et régionales informées du processus PAPN-BVV ▪ Stratégie de financement de la mise en œuvre des PAPN-BVV 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Etapes de développement de plans GIRE différentes d'un pays à l'autre. Les PAPN-BVV seront préparés en collaboration avec les acteurs du processus GIRE de chaque pays</p>	<p>Rapports des réunions du CPP</p> <p>Rapports de réunions et ateliers PAPN-BVV</p> <p>Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA</p>	Tous les pays participants
Principaux problèmes transfrontaliers intersectoriels identifiés et Plan d'harmonisation sectoriel développé avec les secteurs concernés et intégrés dans le processus GIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plans sectoriels harmonisés ▪ Nombre de réunions de consultation avec les secteurs concernés ▪ Nombre de groupes d'acteurs impliqués dans les réunions 	<p>Objectif : Plan d'harmonisation pour certaines des principales questions transfrontalières intersectorielles préparé avant la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Besoin d'harmonisation intersectorielle dans la conduite des processus GIRE dans tous les pays</p>	<p>Rapports des réunions du CPP</p> <p>Rapports des réunions sectorielles</p> <p>Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA</p>	Tous les pays participants
Institutions nationales ont la capacité de mettre en œuvre le PAS et les PAPN-BVV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers de formation organisés, sur la base des principaux besoins identifiés ▪ Nombre de personnes formées 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Besoins de formation pour la mise en œuvre du PAS et des PAPN-BVV à identifier au début du projet</p>	<p>Rapports des réunions du CPP</p> <p>Rapports de réunions et ateliers PAPN-BVV</p> <p>Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA</p>	Tous les pays participants
Participation du public au processus PAS/PAPN-BVV et leur rôle clairement présentés dans les documents PAS et PAPN-BVV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'acteurs participant aux ateliers du PAPN-BVV ▪ Nombre de groupes d'acteurs qui ont accès à tous les rapports et produits du projet (via site Web, CD et rapports imprimés) 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Aucune</p>	<p>Rapports des réunions du CPP</p> <p>Rapports de réunions et ateliers PAPN-BVV</p> <p>Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA</p>	Tous les pays participants
Les institutions ont la capacité de gérer et d'assurer le suivi des données en appui à la mise en œuvre du PAS et PAPN-BVV et, de transférer les données à l'Observatoire ABV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers de formation organisés, sur la base les principaux besoins identifiés ▪ Nombre de personnes formées 	<p>Objectif : Avant la fin de l'an 4</p> <p>Situation de référence : Aucune base de données pour la mise en œuvre du PAS et des PAPN-BVV</p>	<p>Rapports des réunions du CPP</p> <p>Rapports de réunions et ateliers PAPN-BVV</p> <p>Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA</p>	Tous les pays participants

Indicateurs de processus/Activité	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
Démonstrations				
Six projets de démonstration nationaux, y compris les arrangements de financement, sont développés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 documents de projets finalisés et approuvés aux niveaux national et régional ▪ Stratégie de financement des 6 projets de démonstration développée et approuvée aux niveaux national et régional 	Objectif : Avant la fin de l'an 4 Situation de référence : Aucune	Rapports des réunions du CPP Rapports nationaux des réunions des projets de démonstration Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	

Table 4. Indicateurs de réduction de pression sur l'environnement

Indicateurs de réduction du stress	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Lieu de l'action
Démonstration 1. Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique (Burkina Faso-Mali)				
-	▪ -	-	-	-
Démonstration 2. Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin)				
Réduction du taux de N, P, DBO, DCO etc. et des boues non traitées conforme aux objectifs (statistiques, situation de référence et objectifs à définir pendant la phase de démarrage)	▪ N, P, DBO, DCO, etc.	Objectif : Avant la fin de l'an 2 Situation de référence : Sera définie pendant la phase de démarrage du projet de démonstration	Rapports de projet, Rapports de suivi : collecte, déversement et traitement des eaux usées, résultats des analyses biologiques et chimiques	Togo
Démonstration 3. Restauration et protection des écosystèmes forestiers riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana)				
Réduction de 20% de l'ensablement des lits des cours d'eau sélectionnés	▪ Apports en sédiments dans le lit des cours d'eau	Objectif : Avant la fin de l'an 3 Situation de référence : Sera définie pendant la phase de démarrage du projet de démonstration	Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA Rapport des mesures hydrométriques Rapports thématiques	Côte d'Ivoire et Ghana
Augmentation de 25% de la rétention de l'eau dans la zone forestière	▪ Paramètres d'écoulements et de ruissellements ▪ Infiltration, évaporation et précipitations ▪ Niveau de protection du bassin et index de végétation	Objectif : Avant la fin de l'an 3 Situation de référence : Sera définie pendant la phase de démarrage du projet de démonstration	Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA Rapport des mesures hydrométriques Rapports thématiques	Côte d'Ivoire et Ghana
Réduction de 25% des superficies brûlées par les feux de brousse dans les zones sélectionnées	▪ 50 km de pare-feu construits autour des parcelles reboisées et des galeries forestières ▪ Nombre d'hectares brûlés	Objectif : Avant la fin de l'an 3 Situation de référence : Sera définie pendant la phase de démarrage du projet de démonstration	Rapports PFN, CNMO, RAP, RMOP et RSA	Côte d'Ivoire et Ghana

Tableau 5. Indicateurs de l'état de l'environnement et des ressources en eau

Indicateurs de la situation environnementale et des ressources en eau	Paramètres mesurés	Objectif et situation de référence	Moyens de vérification	Agence responsable	Lieu de l'action
A développer davantage pendant la période initiale du projet					

8.6 Annexe F : Liste des points focaux nationaux

Pays	Institution	Nom	Adresse	Commentaire
Bénin	MEPN	Houélékou Jean Pierre	jphouelekou@yahoo.fr	Coordonateur national
	DG Eau	Félix Azonsi	felixazonsi@gmail.com	
Burkina Faso	DGRE	Sankara Sandrine	bassanon.sandrine@gmail.com	Coordonateur national
	DGCN	Ouédraogo Joachim	ouederjoachim@yahoo.fr	
Côte d'Ivoire	DRE	N'Guessan Bi Tozan Michel	michel_tozan@yahoo.fr ; mytozan@avisoci.com	Coordonateur national
	DPEC	Dibi Niaghe Martin	dibmartino@yahoo.fr	
Ghana	WRC	Ampomah Benjamin	byampomah@yahoo.com	Coordonateur national
	EPA	Amlalo Daniel	danlalo@epaghana.org	
Mali	STP/CIGQE	Amalir Touré	astoure@hotmail.com	Coordonateur national
	DNH	Fatouma Kane	dnh@afribone.net.ml , dnh2@afribone.net.ml	
Togo	DE	Djeri-Alassani K. Bougonou	bdjeri@yahoo.fr	Coordonateur national
	DGEA	Assouma Derman	cdassouma@yahoo.fr	

8.7 Annexe G: TdR du Point focal national opérationnel

Contexte :

Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet est spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Le projet se concentre principalement sur les problèmes environnementaux majeurs du bassin qui sont causés par les activités humaines et qui, par conséquent, mènent à la dégradation de l'environnement. L'objectif initial à long terme est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les bassins versants de la Volta

Ce projet a trois objectifs majeurs identifiés lors de la préparation du PDF-B et actualisés pendant la phase de démarrage : (i) renforcer les capacités et créer un cadre institutionnel régional pour la gestion efficace du bassin de la Volta; (ii) établir des cadres politiques, juridiques et réglementaires régionaux en vue de résoudre les problèmes transfrontaliers dans le bassin de la Volta et la zone côtière en aval; et (iii) mettre en place des mesures nationales et régionales de lutte contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières du bassin de la Volta.

Pendant la mise en œuvre du projet, l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire sera actualisée. De même, le Programme d'Action Stratégique (PAS) et les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV (PAPN-BVV) seront développés sur la base des défis environnementaux et des priorités de l'ADT.

Au niveau national, le projet serait exécuté par deux Points Focaux Nationaux Institutionnels (PFNI) représentant respectivement le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de l'Eau. L'un des deux PFNI sera nommé coordonateur national du projet.

Un Point focal national opérationnel (PFNO) sera recruté ou nommé par le gouvernement de chaque pays riverain pour faciliter la mise en œuvre des activités nationales prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Responsabilités :

Sous la direction du Coordonateur national du projet et en collaboration étroite avec le deuxième Point focal national institutionnel, le Point focal national opérationnel aura à :

- appuyer le Coordonateur national du projet dans la gestion au quotidien des activités du projet au niveau national;
- assurer le lien entre l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et le Bureau national du projet ainsi qu'avec les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les projets nationaux, les médias et les acteurs dont les activités sont susceptibles de faciliter la mise en œuvre du projet FEM -Volta.

Activités spécifiques :

Assistance au coordonateur national pour la gestion administrative du projet :

- Promouvoir une approche intégrée de la gestion du projet à travers l'établissement de relations entre la structure focale nationale du projet et les membres du Comité national de mise en œuvre
- Assister le Coordonateur national du projet à préparer les rapports semestriels et annuels du pays;
- Assister le Coordonateur national du projet et l'UCP à mettre à jour la base de données relatives à la gestion du projet (en particulier les sous-traitances), les activités et résultats du projet;
- Aider le Coordonateur national du projet à préparer les budgets des réunions et activités et examiner les autorisations de payement conformément aux différentes lignes budgétaires;
- Préparer et/ou actualiser le budget du projet en consultation avec le Coordonateur national du projet;
- Informer régulièrement le Coordonateur national du projet de la situation financière du projet

Facilitation des échanges entre le Comité National de Mise en Œuvre du projet et l'UCP :

- Maintenir le contact avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, y compris le secteur privé organisé/informel afin de faciliter leur implication dans les activités du projet;
- Aider les consultants nationaux et internationaux à établir des contacts avec les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet;
- Etre responsable de l'organisation de conférences, ateliers et séminaires nationaux;
- Accomplir toute autre tâche qui pourra lui être confiée par l'UCP ou le Coordonateur national du projet.

Qualifications

- Avoir la nationalité du pays dans lequel il/elle travaille;
- Au moins le diplôme de maîtrise dans les domaines de l'environnement, des ressources en eau, des sciences naturelles, de la gestion de projet;
- Avoir une expérience de travail avec des institutions gouvernementales, ONG et des agences des Nations Unies;
- Avoir des expériences en matière de mise en œuvre et de suivi de projets; de préférence dans le domaine de l'environnement ou celui des ressources en eau
- Parler et écrire couramment le français et pouvoir communiquer aisément en anglais
- Maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Connaître les procédures FEM et être familier avec les procédures administratives du pays
- Avoir d'excellentes compétences interpersonnelles.

Durée: 1 an avec possibilité de renouvellement (durée du projet 4 ans)

8.8 Annexe H : TdR du GEP

Contexte :

Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet est spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Le projet se concentre principalement sur les problèmes environnementaux majeurs du bassin qui sont causés par les activités humaines et qui, par conséquent, mènent à la dégradation de l'environnement. L'objectif initial à long terme est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les bassins versants de la Volta

Ce projet a trois objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du PDF-B et actualisés pendant la phase de démarrage :

- Objectif spécifique n° 1 : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
- Objectif spécifique n° 2 : Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval
- Objectif spécifique n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Pendant la mise en œuvre du projet, l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire sera actualisée. De même, le Programme d'Action Stratégique (PAS) et les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV (PAPN-BVV) seront développés sur la base des défis environnementaux et priorités de l'ADT.

Le projet cherchera à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés; plus particulièrement le secteur privé et les autorités locales. Le projet développera et mettra en œuvre des stratégies de gestion intégrée des terres et ressources en eau.

Activités

Un groupe pluridisciplinaire d'experts régionaux sera commis par l'UNOPS en tant que Groupe des Experts du Projet pour faciliter la mise en œuvre du projet en mettant à profit leur expérience en matière de préparation et de mise en œuvre de projets similaires dans la région.

Le Groupe des Experts du Projet appuiera et travaillera en collaboration étroite avec l'Unité de Coordination du Projet (UCP). Il s'occupera des aspects techniques et scientifiques du projet et apportera son soutien à l'UCP :

1. Revue et appui à la finalisation des documents suivants :

- Rapports thématiques nationaux et régionaux
- Revue des outils de formation et de sensibilisation
- Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT), y compris : i-) la relecture de l'ADT préliminaire et l'identification de ses faiblesses, ii-) faciliter l'identification des priorités et, iii-) apporter un appui technique à la rédaction du document final de l'ADT
- Appui à la préparation des Termes de référence pour les missions spécifiques de consultants nationaux, régionaux ou internationaux (y compris les projets de démonstration)
- Appui conseil à l'UCP pour : (i) la sélection des consultants, (ii) l'évaluation des rapports des consultants
- Actualisation et mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation du projet et surtout ceux des projets de démonstrations.
- Développement et mise en œuvre du Plan de participation de parties prenantes

2. Contribuer à la préparation du **Programme d'action stratégique** et des **Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV** :

- Sous la supervision de l'UCP et sur la base de la méthodologie développée pour la préparation du PAS et des PAPAN-BVV, appuyer les partenaires nationaux et régionaux pour la collecte et l'analyse des données et informations nécessaires à la préparation de ces documents de référence
 - Assurance qualité et assistance à l'UCP et aux consultants commis pour la formulation du PAS et des PAPAN-BVV
 - Préparer le guide de mise en œuvre et développer le système de monitoring évaluation du PAS et des PAPAN-BVV
 - Appuyer l'UCP pour le développement de la stratégie de financement à long terme du PAS et des PAPAN-BVV
 - Appuyer l'UCP pour renforcer les capacités des gouvernements à mettre en œuvre les politiques et les stratégies en tenant compte des priorités du PAS et des PAPAN-BVV
 - Appuyer l'UCP pour mettre en place les mesures d'harmonisation des plans sectoriels nationaux avec le PAS et les PAPAN-BVV
 - Appuyer l'UCP et l'ABV pour l'insertion du PAS dans le plan de travail ABV.
3. Appui-conseils pour la mise en œuvre des projets de démonstration y compris:
- Le développement de nouveaux projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ADT et du PAS
 - Les questions techniques spécifiques relatives aux 3 projets de démonstration
4. Participer et animer les réunions et ateliers de travail du projet
- Réunions du Comité de Pilotage du Projet;
 - Séances de formation et autres réunions techniques

Produits

1. Les documents et rapports ci-dessous mentionnés sont produits, revus et validés
 - Rapports thématiques nationaux et régionaux
 - Outils de formation et de sensibilisation
 - Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT)
 - Plan de suivi-évaluation du projet et surtout ceux des projets de démonstrations.
 - Plan de participation de parties prenantes
2. Programme d'action stratégique et Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV
 - Document de vision et de Stratégie régionale cohérente en tenant compte des principes de développement durable basés sur la gestion des ressources environnementales
 - Guide de mise en œuvre et système de monitoring évaluation du PAS et des PAPAN-BVV
 - Stratégie de financement à long terme du PAS et des PAPAN-BVV
 - Mesures d'harmonisation des plans sectoriels nationaux avec le PAS et les PAPAN-BVV.
3. Appui-conseil à l'exécution des projets de démonstration y compris:
 - Développement des projets de démonstration nationaux sur la base des priorités ADT/PAS;
 - Plan de répliquabilité des projets de démonstration.
4. Participation à l'atelier régional de formation sur l'ADT et le PAS

Composition du Groupe des Experts du Projet

Le Groupe des Experts du Projet sera composé d'experts régionaux recrutés par l'UNOPS, sur recommandation de l'UNEP/DFEM et l'UCP. Il couvrira les champs d'expertise suivants :

- Gestion des ressources en eau
- Foresterie/Biodiversité
- Environnement
- Aménagement du territoire, gestion des terres et désertification
- Agronomie/économie

- Sociologie et approche participative

Les qualifications des membres du GEP incluront :

- Plus de 10 ans d'expérience professionnelle dans l'un des six domaines d'intérêt énumérés ci-dessus, y compris une vaste expérience professionnelle acquise dans la région;
- Avoir une expérience de travail avec des ministères, institutions gouvernementales, organisation régionales et internationale et des agences des Nations Unies;
- Expérience dans la préparation et la mise en œuvre de plans d'action GIRE dans la région, la participation des acteurs et le renforcement des capacités;
- Familier avec les objectifs et procédures des organisations internationales, en particulier celles des partenaires du FEM;
- Expérience dans la conception et le suivi-évaluation de projets pluridisciplinaires dans les pays en développement;
- Parlant couramment le français et l'anglais.

Durée de l'assistance apportée par le GEP :

Il est prévu que chaque expert du GEP consacre au maximum 40 hommes/jours par an. La contribution du GEP sur toute la période du projet (4 ans) sera donc au maximum de 960 j hommes/jours. Il sera convenu de plans de travail et de périodes d'intervention détaillés (temps passé dans les bureaux de l'UCP, temps attribué pour l'assistance et le soutien à distance et aux partenaires nationaux, les réunions, etc.) avec l'UCP, l'UNOPS et le PNUE.

L'assistance du Groupe des Experts du Projet sera assurée pendant toute la durée du projet (de Août 2008 à février 2012).

8.9 Annexe I: Projet de MOU entre le PNUE et l'ABV

[MOU/2008/XXXX]

**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING
BETWEEN
THE UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
AND
VOLTA BASIN AUTHORITY
(VBA)**

WHEREAS the United Nations Environment Programme (hereinafter referred to as UNEP) is the leading organization within the United Nations system in the field of environment and has as a major area of focus of its global mandate, the conservation, protection, enhancement and support of nature and natural resources, including biological diversity, worldwide.

WHEREAS UNEP's mandate is to coordinate the development of environmental policy consensus by keeping the global environment under review and bringing emerging issues to the attention of governments and the international community for action.

UNEP is the only United Nations organization with a mandate derived from the General Assembly to co-ordinate the work of the United Nations in the area of environment. As such it is the only GEF Implementing Agency whose core business is the environment. The role of UNEP in GEF was consequently spelled out in the Instrument for the Establishment of the Restructured Global Environmental Facility, which states:

“UNEP will play the primary role in catalyzing the development of scientific and technical analysis and in advancing environmental management in GEF-financed activities. UNEP will provide guidance in relating the GEF-financed activities to global, regional and national environmental assessments, policy frameworks and plans, and to international environmental agreements. UNEP will also be responsible for establishing and supporting the Scientific and Technical Advisory Panel as an advisory body to the GEF.”

WHEREAS the Volta Basin Authority, hereinafter referred to as “VBA” has been established by the Council of Ministers of the six riparian states of the Volta River Basin during their meeting in Lomé on July 17th, 2006 with the following specific objectives, among others:

- To organise and reinforce cooperation among the riparian Countries of the Volta, on the one hand, and on the other, between these Countries and all the development stakeholders concerned with the management and development of natural resources, and in particular, the water resources of the Volta basin,
- To harmonise national policies on water resources management in the basin, especially by adopting and implementing, in the whole basin, the "Integrated Water Resources Management" approach,
- To co-ordinate the studies, research and work, undertaken throughout the basin, for the development of the basin water resources and, in particular, those dealing with the provision of water and sanitation to the populations, hydropower production, irrigation, animal husbandry, fishing and the conservation of aquatic ecosystems,

- To create and/or reinforce the tools and the systems for the collection, processing, storage and dissemination of the basic data necessary for activities of scientific research, planning and management of the basin natural resources, the water resources in particular,
- To facilitate the mobilisation of the technical, human and financial means necessary for the implementation of the studies, research and work allowing for sustainable management of natural resources in the Volta basin,
- To establish and implement Integrated Water Resources Management activities for the Volta basin,

WHEREAS UNEP and VBA (hereinafter collectively referred to as “Parties”) share common goals and objectives with regard to the conservation, protection, enhancement and support of nature and natural resources, including biological diversity worldwide and wish to collaborate to further these common goals and objectives within their respective mandates and governing rules and regulations.

WHEREAS the Parties intend to conclude this Memorandum of Understanding (hereinafter referred to as “MOU”) with the aim of consolidating, developing and intensifying their cooperation and their effectiveness to achieve the common goals and objectives in the field of environment, *in particular related to the GEF project “Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area”*.

NOW THEREFORE, UNEP AND VBA HAVE AGREED TO COOPERATE UNDER THIS MEMORANDUM OF UNDERSTANDING AS FOLLOWS:

**Article 1
Interpretation**

1. Any Annex to this MOU shall be considered part of this MOU. Unless the context otherwise requires, references to this MOU shall be construed as a reference to this MOU including the Annex hereto, as varied or amended in accordance with the terms of this MOU.
2. Implementation of activities/projects/programmes pursuant to this MOU shall necessitate the execution of appropriate legal agreements between the Parties.
3. This MOU supersedes all prior MOUs, communications and representations, whether oral or written, concerning the subject matter thereof.

**Article 2
Purpose**

1. The purpose of this MOU is to provide a framework of cooperation and understanding and to facilitate collaboration between the Parties to further their shared goals and objectives in regard to the conservation, protection, enhancement and support of nature and natural resources, including biological diversity worldwide.
2. The objectives of this MOU will be achieved through:
 - a. Regular dialogue meetings between UNEP and VBA;
 - b. Execution of a separate legal instrument between the Parties to define and implement joint activities, projects and programmes pursuant to Articles 2 and 3.

Article 3 **Areas of Cooperation**

1. Areas of Cooperation are agreed jointly through the cooperation mechanism in the MOU. Policies and Priorities under this MOU may also be jointly reviewed [annually] by the Parties pursuant to Article 4. This would allow the Parties to respond to newly emerging issues in the realm of environment and sustainable development.
2. The Parties have agreed the following preliminary overarching themes for this MOU:
 - a. Promotion of good governance at all levels in the Volta Basin;
 - b. Promotion of ecosystem approach and solutions to the integrated management of the basin for the conservation, sustainable utilization and restoration of fresh water resources, including the formulation of policies favorable to the conservation and development covering the whole basin, the formulation and implementation of concrete projects;
 - c. Collection, sharing and dissemination of the lessons learned from experience
 - d. Promotion of better practices of land use in the Volta Basin so as to combat land degradation and desertification while encouraging community based approaches which generate tangible revenues to local populations
 - e. Control of pollution of various origins and invasive species in the Volta basin
 - f. Building the capacities of relevant conservation professionals (NGOs, community based organizations and governmental actors) for the protection of nature in the Volta basin.
 - g. Promotion of communication and education related to environmental management with a view of increasing the awareness and sensitization of the larger society to issues on sustainable development.
 - h. Promotion of an operational environmental information system to provide the Executive Secretariat of VBA, member states and other interested parties with improved tools for decision making.
3. These areas form part of UNEP's mandate and programme of work and have been approved by UNEP's Governing Council. They are also priorities for VBA. Some activities under these abovementioned fields are already ongoing, but are in need of additional support.
4. The above list is not exhaustive and should not be taken to exclude or replace other forms of cooperation between the Parties on other issues of common interest.

Article 4 **Organization of the Cooperation**

1. The Parties shall hold regular bilateral meetings on matters of common interest, in accordance with an agenda agreed in advance by the parties, aiming also at the development/monitoring of a joint project. Such meetings will take place at least once every 6 months to:
 - a. discuss technical and operational issues related to furthering the objectives of this MOU;
 - b. review progress of work undertaken by VBA pursuant to a separate legal instrument in the priority areas of cooperation mentioned in Article 3 above.
2. Within the context defined above, further bilateral meetings at desk-to-desk and at expert level will be encouraged and set up on an ad hoc basis as deemed necessary by the relevant UNEP divisions and VBA to address priority matters of common interest regarding the preparation for implementation of activities in specific areas, countries and regions.
3. In implementing activities/projects/programmes in the agreed priority areas, the Parties shall execute a separate legal instrument appropriate for the implementation of such initiatives. In identifying the areas of cooperation under this MOU, due regard shall be given to VBA's geographic coverage; capacity for implementation and experience in the related field.

4. Where VBA is organizing a meeting with external participation at which policy matters related to the aims of this MOU will be discussed, VBA shall, where appropriate, invite UNEP.

Article 5

Status of the Partner and its Personnel

1. The Parties acknowledge and agree that VBA is an entity separate and distinct from the United Nations, including UNEP. The employees, personnel, representatives, agents or contractors of the Partner, including the personnel engaged by VBA for carrying out any of the project activities pursuant to this MOU, shall not be considered in any respect or for any purposes whatsoever as being employees, personnel, representatives, agents, contractors or other affiliates of the United Nations, including UNEP, not shall any employees, personnel, representatives, agents and other affiliates of UNEP be considered, for any purposes whatsoever, as being employees, personnel, representatives, agents or other affiliates of the Partner.
2. No agents or employees of VBA shall be considered in any respect as agents or staff members of UNEP. VBA shall advise in writing its personnel that they are solely employees of VBA and that UNEP shall not be responsible for any salaries, wages, insurance or other benefits due or payable to the partner's personnel. VBA shall be solely responsible for all such salaries, wages, insurance and benefits, including without limitation, any severance or termination payments to such personnel. UNEP shall entertain no claims and have no liability whatsoever in respect thereof.

Article 6

Fundraising

1. Neither party shall engage in fund raising with third parties for activities to be carried out within the framework of this MOU in the name of or on behalf of the other.

Article 7

Dispute settlement

1. Any dispute arising out of or in connection with this MOU shall be settled amicably between the two parties. Should attempts at amicable negotiation fail, any such dispute shall, upon request by either party, be referred to arbitration in accordance with the UNCITRAL arbitration rules then prevailing.

Article 8

Official emblems and logos

1. Neither Party shall use the name, emblem or trademarks of the other Party, its subsidiaries, affiliates, and/or authorized agents, or any abbreviation thereof, in publications and documents produced by the Parties, without the express prior written approval of the other Party in each case.
2. In no event will authorization of the UNEP name or emblem, or any abbreviation thereof, be granted for commercial purposes.

**Article 9
Intellectual Property Rights**

1. The Parties shall consult with each other regarding the Intellectual Property Rights as appropriate relating to any project or benefits derived thereof in respect of activities carried out under a separate legal instrument pursuant to this MOU.

**Article 10
Notification and Amendments**

1. Each Party shall notify one another in writing, within 3 months of any proposed or actual changes that the Party deems necessary for the execution of this MOU.
2. Upon receipt of such request, the other Parties shall consult each other with a view to reaching an agreement on any actual or proposed measure(s) suggested by the other Party under Article 10(1).
3. This MOU may be amended only by mutual agreement of the Parties reflected in writing.

**Article 11
United Nations Privileges and Immunities**

1. Nothing in or relating to this MOU shall be deemed a waiver, express or implied, of any of the privileges and immunities of the United Nations, including its subsidiary organs.

**Article 12
Termination**

1. This MOU may be terminated by either party by giving 3 months prior notice to the other Party in writing.
2. Unless agreed otherwise, upon termination of this MOU, the rights and obligations of the Parties defined under any other legal instrument pursuant to this MOU, will cease to be effective.

**Article 13
Duration**

1. This MOU shall be effective upon the last date of signature of the approving officials and remain in force until 31st December 2011, unless terminated in accordance with Article 12 above. Its content shall be reviewed every 1 year.

IN WITNESS WHEREOF, the duly authorized representatives of the Parties affix their signatures below.

For United Nations Environment Programme

For VBA

.....
Name:
Division Director

.....
Name:
Title:

Date:

Date:.....